

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 70

MONTREAL, LE JEUDI 1^{ER} AVRIL 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le choc de deux mondes

C'est l'impasse dans l'industrie de la construction. Les mesures de représailles annoncées hier par l'Ontario vont faire mal aux travailleurs québécois, à moins que les deux provinces trouvent rapidement un compromis. Une tâche qui s'annonce ardue: nous sommes en présence d'un puissant antagonisme entre une industrie réglementée, axée sur la formation, et une autre, déréglementée, où devient ouvrier qui le veut bien.

À l'aube d'une prochaine campagne électorale chez nos voisins ontariens, le premier ministre Mike Harris a finalement mis ses menaces à exécution hier en annonçant des mesures pour limiter l'accès aux travailleurs québécois de la construction résidentielle en Ontario.

Depuis plusieurs mois, l'Ontario accuse le Québec d'empêcher ses travailleurs de la construction d'accéder librement au marché québécois en raison de la surréglementation de l'industrie, comme le prévoyait une entente conclue entre les deux provinces en 1996.

Pour l'essentiel, elle assure des exclusivités relatives aux travailleurs québécois et ontariens dans divers corps de métier. Mais l'Ontario en veut plus. Queen's Park demande que le gouvernement Bouchard libéralise les normes d'accès aux chantiers québécois de la construction résidentielle aux travailleurs et camionneurs en vrac de l'Ontario.



François Normand

De son côté, Québec rétorque que le camionnage ne fait pas partie de l'entente de 1996. De plus, le gouvernement craint que les demandes de l'Ontario mettent en péril le régime de qualification des travailleurs de la construction dont s'est doté le Québec au fil des ans.

Car voilà bien le cœur du problème, voire l'antagonisme profond, entre les deux provinces: la formation ou les fameuses cartes de compétence. «C'est une collision entre deux trains qui sont sur la même voie, une collision entre une économie et une industrie réglementées et une autre économie, celle de l'Ontario, qui n'est pas réglementée», explique Jean Gérin-Lajoie, professeur en relations industrielles à l'École des hautes études commerciales.

Au Québec, par exemple, personne ne peut s'improviser du jour au lendemain travailleur dans la construction résidentielle. Il faut suivre une formation bien précise, qui respecte les normes prescrites par la Commission de la construction du Québec, afin d'obtenir une carte de compétence dans un corps de métier. Ensuite, pour travailler sur un chantier de construction, le travailleur doit obligatoirement adhérer à un syndicat.

Un conflit qui pourrait être désastreux pour les travailleurs québécois de l'Outaouais

Il n'y a rien de semblable en Ontario, où tout le monde peut du jour au lendemain s'improviser ouvrier dans le secteur de la construction résidentielle, fait remarquer M. Gérin-Lajoie. Voilà pourquoi le gouvernement Harris demande au Québec de libéraliser le marché de la construction, estimant que les lois québécoises sont une entrave à la mobilité de la main-d'œuvre ontarienne.

«Les travailleurs de l'Ontario n'ont pas un libre accès aux contrats et aux emplois de la construction sur le territoire québécois alors que le Québec a un accès illimité à l'Ontario», a déploré hier le premier ministre Mike Harris. Chose certaine, le mouvement syndical québécois, en particulier le Conseil conjoint de la construction, qui représente les trois quarts des travailleurs québécois du bâtiment, va mettre tout son poids dans la balance pour que Québec ne cède pas aux pressions de l'Ontario.

Malgré les mesures annoncées hier par l'Ontario, MM. Harris et Bouchard ont tout de même convenu de nommer des médiateurs qui se pencheront sur l'épineuse question de la mobilité de la main-d'œuvre.

Selon M. Gérin-Lajoie, il sera difficile de trouver un compromis. «La grande difficulté, fait-il remarquer, c'est de trouver une entente qui concilie une situation réglementée avec une situation non réglementée.»

Au demeurant, les scénarios ne sont pas légion. D'une part, les deux parties décident de se camper sur leurs positions respectives, un scénario dont les conséquences risquent toutefois d'être désastreuses pour les travailleurs québécois de l'Outaouais.

Ensuite, Québec peut décider de libéraliser l'accès au marché québécois de la construction résidentielle, mais en donnant un sérieux coup de barre dans le système de qualification du Québec. Il va sans dire que le mouvement syndical monterait rapidement aux barricades.

Enfin, le scénario qui semble être le plus probable, c'est que les deux provinces acceptent de mettre de l'eau dans leur vin pour tenter d'harmoniser graduellement les critères d'une formation de base qui devrait recevoir tout ouvrier en fonction de son corps de métier.

Le Québec pourrait par exemple alléger certains critères de qualification sans mettre en péril la qualité du produit, tandis que le gouvernement Harris pourrait graduellement relever les siens. Un scénario qui donnerait lieu à de vifs échanges.

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: Le génocide pour les nuls, page B 1



MONTREAL

Pascal Hudon échappe à la prison, page A 3

ÉCONOMIE

Le temps doux a fait mal à Hydro-Québec, page B 2



Les larmes du désespoir



NIKOLA SOLIC REUTERS

UNE JEUNE RÉFUGIÉE albanaise du Kosovo ne pouvait contenir ses larmes pendant qu'elle attendait avec d'autres réfugiés à la frontière de Morina, dans le nord de l'Albanie. De plus en plus de réfugiés terrorisés par les troupes serbes qui les ont chassés du Kosovo fuient le pays. Autres informations, page A 5.

L'OTAN étend la portée des frappes

La Russie envoie des navires dans la région

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Bruxelles — L'OTAN a affirmé hier qu'elle étendait «la portée et le rythme» des raids pour répondre à l'aggravation de la situation sur le terrain, tandis qu'un quartier général a été bombardé à proximité du centre de Belgrade.

Le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Wesley Clark, a été autorisé par le Conseil permanent de l'OTAN (ambassadeurs) à étendre «la portée et le rythme» des frappes, a précisé le porte-parole de l'OTAN Jamie Shea. Il ne s'agit toutefois pas d'un passage à la phase 3 de l'opération «Force alliée», qui prévoit la possibilité de bombardements sur Belgrade.

Le Pentagone a annoncé toutefois hier que le quartier général des forces spéciales serbes a été bombardé mardi soir près du centre de Belgrade.

Des informations «préliminaires» indiquent également que l'OTAN a frappé «plusieurs chars» yougoslaves au Kosovo, «avec succès, pensons-nous», ainsi que des véhicules blindés, a indiqué le porte-parole.

Moscou a accusé les États-Unis de préparer «une offensive terrestre» et a décidé «d'envoyer des navires de sa flotte de la mer Noire vers la région du conflit» yougoslave, afin qu'ils «évaluent la situation». Cinq fortes explosions ont retenti hier à Pristina, chef-lieu du Kosovo, à 21h30, au huitième jour de frappes menées par l'OTAN en Yougoslavie, a constaté l'AFP.

Huit personnes blessées lors de frappes de l'OTAN sont décédées ces derniers jours à l'Académie de médecine militaire de Belgrade où elles avaient été admises, a indiqué

VOIR PAGE A 8: FRAPPES

Churchill Falls

Les Innus ne seraient indemnisés que pour la phase II

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les gouvernements de Québec et de Terre-Neuve n'indemniseront pas les Innus du Labrador pour la phase I de Churchill Falls et comptent limiter les négociations sur d'éventuelles indemnités à la phase II, encore à l'étape de projet conjoint entre les deux provinces. Cette position de départ risque de ternir l'importante réunion de cet après-midi, à Montréal, entre les représentants des sociétés d'Etat hydroélectriques, des gouvernements et des Innus du Québec et du Labrador sur le projet de développement de la rivière Churchill, estimé à dix milliards.

S'élevant à plusieurs dizaines de millions de dollars, les indemnités pour la phase I de Churchill Falls, un

VOIR PAGE A 8: CHURCHILL FALLS

L'an 1 du Nunavut

Le Canada compte désormais son premier gouvernement territorial autochtone

Le projet est en marche depuis les années 60. Il prévoit la division des immenses Territoires du Nord-Ouest, partagés à l'ouest entre les populations déniées et métis, entre autres, et les Inuits à l'est. Aujourd'hui, 1^{er} avril 1999, le Nunavut voit le jour. Couvrant le cinquième du territoire du Canada, le gouvernement du Nunavut tentera de répondre aux revendications et aux préoccupations propres aux Inuits, qui forment 85 % de sa population.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Son territoire est immense, quoique presque inhabité. Ses deux millions de kilomètres carrés s'arrêtent essentiellement à la limite nordique des arbres, couvrant une terre dénudée, aride. Jusque dans les années 40 et 50, les Inuits y vivaient en mode semi-nomade, établissant des camps d'été et d'hiver là où les ressources terrestres étaient les plus abondantes, selon les saisons. Aujourd'hui, les

Inuits se sont sédentarisés, leur population est disséminée dans 28 petits hameaux et villages, accessibles seulement par avion ou par bateau, durant la belle saison. On ne compte au Nunavut pas plus d'un habitant par 100 kilomètres carrés. Aujourd'hui, la consécration du Nunavut sera le premier amendement à la Constitution canadienne depuis la création de Terre-Neuve en 1949.

Pour la première fois de l'histoire du pays, le

VOIR PAGE A 8: NUNAVUT



REUTERS

Perché sur les épaules de sa mère Mary, le petit Robin Nasnook participe à la fête entourant la naissance du Nunavut.

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec éclaircies.
Max: 14 Min: 3

Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 4 Le monde A 5
Avis publics B 6 Les sports B 5
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 6
Éditorial A 6 Politique A 4
Horizons B 1 Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Élection à la présidence d'Alliance Québec



Claude Ryan (à droite) a donné son appui à John Trent, candidat à la présidence d'Alliance Québec.

John Trent reçoit l'appui de Claude Ryan

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Se décrivant comme un modéré, John Trent, un professeur à l'Université d'Ottawa, a officiellement annoncé hier qu'il sera candidat contre William Johnson à la présidence d'Alliance Québec. Il a l'appui, pour ce faire, de l'ancien chef libéral Claude Ryan.

M. Ryan, qui fut chef du PLQ de 1978 à 1982, était présent à la conférence de presse de M. Trent, hier, avec le politologue Charles Taylor et l'ancienne députée libérale provinciale Joan Dougherty.

Bien qu'il se présente comme un candidat plus modéré que William Johnson pour représenter la communauté anglophone, M. Trent n'en réclame pas moins d'importantes modifications de fond à la loi 101. Dans son discours de présentation, il disait qu'il était «dans l'intérêt du Québec que la loi 101 concorde mieux avec les principes de liberté et de démocratie». Invité à préciser, il a dit souhaiter «qu'on arrête l'utilisation de petits règlements pour harceler la communauté anglophone». Il voudrait créer un bureau des

plaintes à Alliance Québec pour accueillir ces plaintes. Deuxièmement, il veut élargir l'accès à l'école anglaise à tous ceux qui ont étudié en anglais dans un pays «anglophone», et non seulement au Canada comme c'est le cas actuellement. Troisièmement, il veut que les commissions scolaires travaillent ensemble «pour améliorer les compétences linguistiques» des francophones et des anglophones.

Dans sa présentation, M. Trent a plusieurs fois critiqué son opposant William Johnson, lui reprochant d'avoir divisé la communauté anglophone, d'avoir éloigné les francophones du Québec qui étaient favorables à sa cause, d'avoir créé un climat d'affrontement. M. Johnson, dit-il, a détruit en quelques mois ce qui avait pris 20 ans à bâtir.

À ses côtés, l'ancien chef libéral Claude Ryan applaudissait aux propos de M. Trent. «Je suis convaincu qu'après avoir essayé la stratégie d'affrontement, la communauté anglophone sera heureuse de revenir à une stratégie de compréhension et de dialogue, qui peut donner beaucoup plus.»

Agé de 62 ans, M. Trent vit dans l'Outaouais, est professeur à l'Université d'Ottawa et père de quatre enfants. Le congrès d'Alliance Québec a lieu les 28, 29 et 30 mai.

Marchés étrangers

Brassard prédit un effet nuisible de *L'Erreur boréale*

L'évêque d'Amos salue plutôt «le courage et la lucidité» des réalisateurs du documentaire

L'Erreur boréale a réussi ce dont rêvent les environnementalistes et les défenseurs de la faune depuis 20 ans, soit lancer un débat public sur ce qui se passe derrière ces rideaux de verdure censés cacher les parties honteuses des forêts rasées. Les urbains sont sous le choc. Les gens des régions répètent qu'ils nous l'avaient bien dit. Mais pour le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, voilà du linge sale que Richard Desjardins et Robert Monderie auraient dû laver en famille, dans un mémoire par exemple!

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles Jacques Brassard a accusé hier les auteurs du film-choc *L'Erreur boréale* de mettre en péril l'industrie forestière québécoise sur les marchés étrangers.

Quant au gouvernement, a ajouté le ministre, il ne modifiera pas le cap: sa réforme débouchera bientôt sur un projet de loi, qui ajustera le régime forestier actuel, après débat en commission parlementaire.

«Votre film, écrit-il dans une lettre ouverte au poète Richard Desjardins et au coréalisateur Robert Monderie, se voulait un déclencheur de la conscience sociale québécoise. Malheureusement, il risque d'être un assommoir pour l'industrie forestière québécoise, non pas tant ici, chez nous, mais bien à l'étranger. On appelle cela l'effet boomerang. Les Madelinots le connaissent bien; nos travailleurs de l'amiante aussi.»

Au même moment où le ministre condamnait le film, l'évêque d'Amos, une région forestière, M^{re} Gérard Drainville, saluait dans une lettre ouverte au *Devoir* «le courage et la lucidité» de M^{rs} Desjardins et Monderie, qui ont osé «crier sur la place publique cette erreur — je suis porté à dire cette horreur — qu'est la gestion actuelle de la forêt publique québécoise». Pour l'évêque d'Amos, le poète et le cinéaste ont réussi le pari de «mettre en images et en mots ce que beaucoup savent et pensent tout bas. Bravo!». (Le lecteur trouvera les textes de M. Brassard et de M^{re} Drainville dans les pages A 6 et A 7 de la présente livraison du *Devoir*.)

Le ministre Brassard, qui prend le relais des industriels de la forêt en multipliant depuis deux jours les apparitions publiques contre *L'Erreur boréale*, a essayé de récupérer le mot d'ordre lancé par Richard Desjardins contre le cartel forestier en conclusion de son film: «Légitime défense!» «J'en appelle, moi aussi, à la légitime défense, a conclu le ministre Brassard dans une envolée teintée de nationalisme, pour faire valoir le droit du peuple québécois au développe-

ment en misant sur ses ressources naturelles. La démagogie gardera toujours un goût amer parce qu'elle compromet des équilibres parfois très fragiles et se fait l'alliée des compétiteurs du Québec. Notre foresterie se compare avantageusement à celle de tous nos concurrents.»

«Je crois, a-t-il ajouté, que les gouvernements successifs qui ont exercé leur responsabilité en matière de gestion forestière n'ont pas trahi le peuple québécois.»

Répondant aux allégations de collusion entre les industriels et le gouvernement, Jacques Brassard a défendu la réforme forestière de 1986: «Loin d'une privatisation, l'adoption de cette loi permettait au gouvernement de reprendre le contrôle de la gestion des forêts du Québec au nom de tous les Québécois. Il s'agit là d'un acquis que nous ne remettrons jamais en question. La gestion des forêts est publique et elle le restera.»

Les réponses du ministre sur les questions techniques, qui constituent l'épine dorsale de ce débat, sont moins percutantes.

M. Brassard, qui ne relève aucune des accusations sur les coupes à blanc fractionnées artificiellement pour en diminuer l'importance, rappelle que 80 % de ces territoires repoussent naturellement. Et au rythme anticipé. Il confirme que le cinquième de la forêt rasée est artificialisé par la plantation massive de jeunes plants, ce qui réduit la régénération de ses sols et sa diversité biologique.

M. Brassard réaffirme que la forêt québécoise se régénère suffisamment et que personne n'ampute ce capital, dont on ne prendrait que les intérêts annuels, ce que conteste le film. Le ministre n'a pas apprécié la comparaison que le film établit avec les stocks de morue, gérés eux aussi avec les mêmes logiques prévisionnelles.

«Parler de forêt virtuelle, lance le ministre Brassard, laisser croire que nous jouons au Nintendo, c'est faire abstraction du fait qu'on investit dix millions de dollars par année pour faire des inventaires en forêt. C'est faire également les données prélevées sur 92 000 sites partout au Québec, qui permettent aux spécialistes de qualifier et quantifier les niveaux de récolte qui correspondent à des critères de développement durable.»

Jacques Brassard rappelle enfin que son ministère et les agents forestiers sont eux aussi soumis à la Loi sur la conservation de la faune, à celle sur les espèces menacées et à la Loi de l'environnement. Il rappelle que le ministère de l'Environnement, évincé de la forêt il y a quelques années, par Québec, dans la réforme forestière, a néanmoins œuvré au sein de «comités» qui ont accouché notamment des normes d'intervention en forêt publique. Il n'a fait aucune allusion à l'absence de poursuite par son ministère en vertu de ces normes mais s'est surpris du discours du poète-chansonnier qui se surprend de la compréhension des représentants envers les exploitants forestiers, «comme si, se surprend M. Brassard, la forêt publique était leur fief et que le gouvernement représentait leur plus fidèle vassal»...

Assurance-médicaments

Marois songe à un retour partiel à la gratuité

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et certains groupes de personnes âgées pourraient de nouveau avoir droit à des médicaments gratuits.

Le ministère de la Santé étudie divers scénarios visant «à corriger certains impacts négatifs» découlant de l'implantation du régime d'assurance-médicaments, a indiqué hier la ministre Pauline Marois.

Avant l'instauration du régime d'assurance-médicaments en 1996, on comptait 1,5 million de Québécois qui n'avaient aucune assurance et qui devaient payer totalement leurs médicaments. En rendant ce programme universel, le gouvernement obligeait tous et chacun à payer sa quote-part, y compris les assistés sociaux et les personnes âgées. Mais le prix des médicaments a grévé le budget de centaines d'entre eux.

Le chef libéral Jean Charest a rappelé hier à l'Assemblée nationale que le gouvernement connaît depuis novembre dernier les imperfections du régime d'assurance-médicaments.

«Des gens pauvres, des gens sur l'aide sociale, des personnes souffrant de

maladie mentale, des personnes âgées souffrent de façon démesurée de l'application de cette politique», a-t-il soutenu.

Il a signalé que la ministre avait maintenant entre les mains un rapport d'experts fouillé précisant les impacts de ce régime sur la population et, à son avis, rien ne justifie plus l'inaction du gouvernement.

«On a évalué la situation de 450 000 personnes et c'est vrai qu'il y a des situations pénibles et difficiles. On va se hâter de les corriger et je vais proposer rapidement des mesures correctrices», a affirmé Mme Marois.

Elle a cependant minimisé les attaques des libéraux en soutenant que seulement un «petit nombre» de gens s'étaient retrouvés dans une situation inconfortable. Mme Marois a précisé que 460 personnes âgées et 825 personnes souffrant de problèmes de santé mentale avaient été incommodées.

«Mille morts! Mille morts!», a scandé en réplique l'opposition libérale en faisant allusion à certaines extrapolations faites durant la campagne électorale.

Mme Marois a répété qu'elle étudiait «toutes les hypothèses de correction» pouvant favoriser l'accessibilité des médicaments à certaines personnes dans le besoin, la gratuité en étant une.

EN BREF

Tran Sy Tuan est reconnu coupable

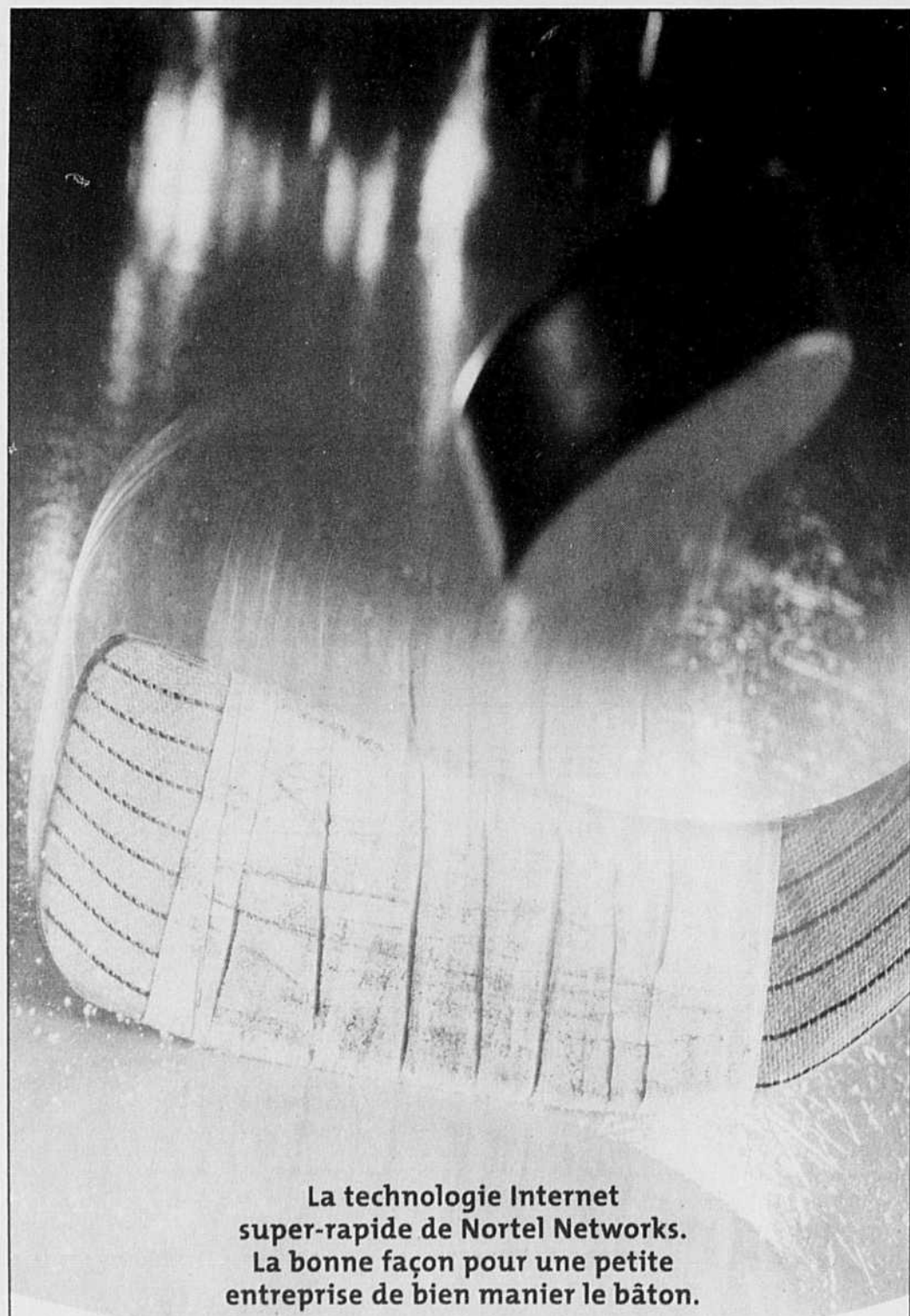
(PC) — Tran Sy Tuan a été reconnu coupable hier du meurtre prémédité de deux employés d'un restaurant Harvey's du quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, lors d'un vol survenu en octobre 1996. Il a aussi été reconnu coupable de tentative de meurtre sur la personne d'Annie Pellerin. L'homme de 21 ans a écopé une peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération avant 25 ans. Dans la nuit du 28 octobre 1996, Tran et deux mineurs de 14 ans surgissaient dans le restaurant afin d'y commettre un hold-up. Les trois employés qui s'y trouvaient encore étaient laissés pour morts par les voleurs. Robert Pinto et Guy Desmarais sont morts la gorge tranchée, tandis qu'Annie Pellerin a survécu à de graves blessures: on l'avait poignardée deux fois à la poitrine et on avait tenté, mais sans succès, de lui trancher la gorge.

Hydro serait trop exigeante

(PC) — Les associations de consommateurs dénoncent le durcissement d'Hydro-Québec envers les clients qui ont de la difficulté à régler leurs factures d'électricité. Du même coup, elles demandent à Québec de reconnaître l'électricité comme étant un service essentiel. Les associations demandent notamment que soit prolongée la période au cours de laquelle la société ne peut interrompre le service et que Québec crée un fonds d'aide à l'énergie pour les personnes à faible revenu. Elles réclament aussi la création d'un organisme indépendant ayant le pouvoir de recevoir les plaintes des clients et d'imposer des modalités de paiement tenant compte de leur capacité de payer.

Jean-Guy Tremblay: nouveaux démêlés

Calgary (PC) — Jean-Guy Tremblay, qui est déjà allé jusqu'en Cour suprême pour tenter d'empêcher son ancienne amie, Chantal Daigle, d'avoir un avortement, a été accusé de voies de fait et de séquestration contre son amie de Calgary. Tremblay, âgé de 35 ans, avait attiré l'attention de la presse nationale, en 1989, en obtenant une injonction de la Cour supérieure du Québec pour interdire à Chantal Daigle d'avoir un avortement. Le jugement fut finalement annulé par la Cour suprême du Canada, alors que la jeune femme s'était déjà rendue à Boston pour subir une interruption de grossesse.



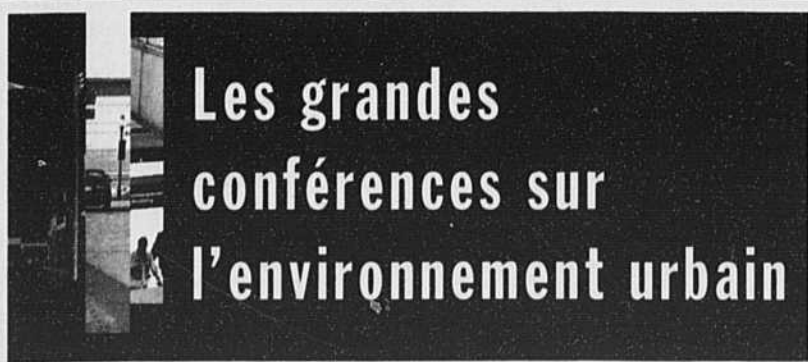
La technologie Internet
super-rapide de Nortel Networks.
La bonne façon pour une petite
entreprise de bien manier le bâton.

Nortel Networks permet une technologie Internet super-rapide des plus avantageuses, grâce à ses deux nouveaux modems. Un premier utilise votre ligne téléphonique et vous procure un accès 30 fois plus rapide que les modems 28,8K. Un modèle différent transmet à travers le câble pour la télévision. Désormais, les petites entreprises autant que les travailleurs à domicile et les télétravailleurs peuvent atteindre le but plus rapidement que les gros joueurs. Informez-vous pour savoir si une compagnie de téléphone, de câblodistribution ou un fournisseur de service Internet de votre région offre l'accès rapide à Internet à l'aide de notre toute nouvelle technologie. Consultez le www.nortelnetworks.com/rapide aussi vite que vous le pouvez.

**NORTEL
NETWORKS**
Ainsi communique le monde.



Nortel Networks est le commanditaire officiel du système de télécommunication de la UNH et de l'Alliance Égypte-Northern Telecom. Nortel Networks, le symbole graphique de Nortel Networks et le slogan publicitaire «Ainsi communique le monde» sont des marques de commerce de Northern Telecom. UNH et l'Assemblée de la Côte sont des marques de commerce de la Ligue Nationale de Hockey Égypte. Tous droits réservés. ALENH et le logo de l'ALNH sont des marques de commerce de l'Association des joueurs de la Ligue Nationale de Hockey Égypte.



Les grandes
conférences sur
l'environnement urbain

LE MARDI 6 AVRIL 1999 À 18 H 00 :

FRANÇOIS CAVAYAS

« TÉLÉDETECTION SPATIALE, LA VILLE SOUS OBSERVATION »

LIEU : AMPHITHÉÂTRE DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 2940, CHEMIN DE LA CÔTE-
STE-CATHERINE, MONTRÉAL.

Université de Montréal

chaire en paysage et environnement



Ville de Montréal

Université de Montréal

Faculté de l'aménagement

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Département de géographie

LE DEVOIR

MONTREAL

Pascal Hudon devrait bientôt rentrer au pays

La justice mexicaine a entendu son appel et réduit sa peine à une amende

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

L'appel de Pascal Hudon, emprisonné depuis trois mois au Mexique, a été entendu. Dans un second jugement rendu public hier, la justice mexicaine a considérablement réduit la peine du jeune Québécois, ne l'obligeant plus qu'à verser une somme de 2500 \$ au lieu des 72 000 \$ et une année de prison qui lui avaient été imposés. Son retour au pays, a laissé entendre le consulat mexicain à Montréal, devrait donc être pour bientôt.

«M. Hudon reste passible d'une peine d'un an de prison pour la possession illégale de pièces archéologiques [tel que] prévu et sanctionné par l'article 50 de la Loi fédérale sur les monuments et zones archéologiques et historiques», a fait savoir le consulat dans un communiqué hier soir. Le jeune homme est également condamné à payer 7789 pesos (1200 \$ CAN) ou à donner 21 journées de travail communautaire.

Mais cette peine, a précisé Enrique Arellano Zavala du consulat du Mexique, peut être remplacée par le paiement d'environ 2500 \$. L'import-

tant est que Pascal Hudon est «relevé du paiement de la réparation des dommages causés aux biens archéologiques trouvés en sa possession».

Ce nouveau jugement arrive à une semaine du voyage du premier ministre Jean Chrétien au Mexique pour y rencontrer son vis-à-vis, Ernesto Zedillo. M. Chrétien avait déjà fait savoir qu'il allait aborder le cas du jeune Hudon avec le premier ministre mexicain.

Pascal Hudon, 20 ans, a été arrêté le 1^{er} janvier en possession de statuettes mayas. Le jeune homme, originaire d'Otterburn Park, a raconté avoir trouvé par hasard ces statuettes dans une grotte et qu'il les a ramassées pour les faire analyser à son retour à Montréal. Les autorités mexicaines, à qui Hudon avait remis sans rechigner ses objets, avaient déclaré que le Canadien avait abîmé les statuettes après les avoir lavées. Une fois en prison, Pascal Hudon avait entrepris une grève de la faim pour attirer l'attention des médias sur son cas.

Le consulat termine sa déclaration en exprimant ses regrets pour «l'énorme quantité d'informations croisées et parfois inexactes qui ont été versées sur ce sujet».

Ruée chez Simons



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES MONTREALAIS étaient nombreux au rendez-vous que leur avait donné Peter Simons, le grand manitou du célèbre grand magasin de la Vieille Capitale. La maison Simons a ouvert son premier magasin à l'extérieur de Québec à Montréal, sur la rue Sainte-Catherine. Une autre succursale ouvrira bientôt à Sherbrooke.

Orphelins de Duplessis

L'Église rompt son silence

L'archevêché de Montréal et l'Assemblée des évêques sont «en discussion» avec les communautés religieuses

Après avoir été écorchée par l'opinion publique, l'Église catholique sort un peu de son mutisme et soutient étudier le dossier des orphelins de Duplessis.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Dans un communiqué conjoint, l'Assemblée des évêques et l'archevêché de Montréal ont annoncé hier être à la recherche «de pistes de solutions adéquates pour les personnes qui ont souffert et pour qui l'Église éprouve beaucoup de compassion».

Disant encore consulter «toutes les institutions d'église impliquées», les deux groupes soutiennent que la démarche exige «temps et discrétion».

Des excuses de l'Église font-elles partie des scénarios à l'étude, comme l'espèrent les orphelins de Duplessis? Là-dessus, le communiqué ne dit mot.

La responsable des communications à l'Assemblée des évêques, Rolande Parrot, soutient qu'il s'agit ici «d'aider les orphelins de Duplessis dans ce qu'ils vivent aujourd'hui».

L'archevêque de Montréal, M^{re} Jean-Claude Turcotte, refuse toujours catégoriquement toute demande d'entrevue, échaudé par ses déclarations d'il y a quelques semaines. Le 18 février, M^{re} Turcotte, tout en exprimant sa sympathie pour les orphelins de Duplessis, avait affirmé: «Les communautés religieuses ont simplement pris soin des enfants abandonnés et elles ont fait ce qu'elles ont pu. Elles ont pris soin des enfants dont la société ne voulait pas se charger».

Ces propos avaient alimenté la colère des orphelins de Duplessis et d'une bonne partie de la population, à en juger par l'abondant courrier aux lecteurs publié à ce sujet dans les médias.

Le président de l'Assemblée des évêques du Québec, Pierre Morissette, ne craint pas, lui, de monter au front,

notamment pour souligner la complexité de tout le dossier et le grand nombre d'acteurs concernés.

«On donne souvent l'impression qu'il suffit que les évêques se tournent de bord, a-t-il dit hier. Or plusieurs personnes sont impliquées».

M^{re} Morissette confirme que les discussions annoncées se feront notamment avec les communautés religieuses.

Quant à sa position personnelle sur le sujet, il s'en remet à ses propos du 9 mars, déjà rapportés dans les journaux, alors qu'il affirmait ne pas «être prêt à dire avec [ses] connaissances que l'Église a une part de responsabilité importante et que les communautés religieuses ont une part de responsabilité importante comme certains le laissent croire».

Hier, M^{re} Morissette a fait valoir que l'Église était à la recherche «d'une voix de sagesse» et a rappelé qu'il n'avait jamais déclaré la guerre à qui que ce soit. «J'ai parlé et je continue de prôner la compassion», insiste-t-il, notant par ailleurs les dangers de tout raccourci historique.

Les discussions en cours entre les évêques et les communautés religieuses n'aboutiront certainement pas au cours des prochaines semaines, ne serait-ce que parce que tous les évêques du Québec sont attendus à Rome, à une conférence épiscopale du 12 au 16 avril.

Quant à l'importante réaction des Québécois à la suite de la prise de position passée de l'Église, elle ne reste pas lettre morte. «L'archevêché prend connaissance de tout ça et étudie toutes ces lettres aux lecteurs publiées dans les médias avec tout le respect qui leur est dû», assure Lucie Martineau, porte-parole de l'archevêché de Montréal.

Après avoir reçu des excuses publiques du premier ministre Lucien Bouchard le 4 mars, les orphelins de Duplessis en attendent au moins tout autant de l'Église. Ils lui reprochent notamment d'avoir, de connivence avec le premier ministre Maurice Duplessis, placé dans des asiles des enfants tout à fait normaux et de les avoir privés de l'éducation à laquelle ils avaient droit.

Le juge Flahiff s'explique devant ses pairs

PRESSE CANADIENNE

Le juge Robert Flahiff doit expliquer au comité du Conseil canadien de la magistrature pour quelles raisons il n'a pas collaboré à l'enquête policière le concernant, a attaqué le manque d'indépendance du juge président son procès criminel et s'est abstenu de témoigner à son procès, malgré sa défense de bonne foi.

Voilà les précisions apportées par M^{re} Jacques Bellemare, hier, au comité d'enquête du Conseil canadien de la magistrature qui l'a chargé de lui présenter la preuve concernant le juge Flahiff. Lundi, au cours de la deuxième séance de travail du comité, un des avocats du juge Flahiff avait demandé des précisions sur l'objet de l'enquête.

Poursuivant sur sa lancée, M^{re} Bellemare a en outre indiqué son intention de démontrer les agissements de Robert Flahiff, entre janvier 1989 et

juin 1991, alors qu'il était avocat, relativement à la possession et au transfert d'argent qui ont fait l'objet de six chefs d'accusation et conduit à sa condamnation.

Le juge Flahiff a été trouvé coupable d'avoir blanchi 1,7 million de dollars provenant du commerce de stupéfiants et condamné, il y a peu, à trois ans de prison.

À la suite de cette condamnation, et même si le juge Flahiff a porté son affaire en appel, la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a demandé au Conseil de la magistrature de tenir une enquête pour voir s'il y avait lieu de retirer à M. Flahiff sa fonction de

juge et, par conséquent, le salaire de 175 000 \$ s'y rattachant.

Finalement, Me Bellemare va tenter de convaincre le comité d'enquête que la condamnation et la sentence imposées sont incompatibles au maintien en fonction du juge Flahiff.

En fin d'enquête, il reviendra au comité de faire un rapport au Conseil de la magistrature, qui transmettra un avis à la ministre McLellan qui, à son tour, fera une recommandation au Parlement et au Sénat, les seuls à détenir le pouvoir de révoquer un juge nommé par Ottawa.

M^{re} Flahiff a été nommé juge en 1993.

L'administration Bourque enregistre un premier surplus

Excédent de 11,3 millions

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, l'administration du maire Pierre Bourque a connu en 1998 un surplus d'exercice, léger mais bien réel, comparativement aux années antérieures.

Ainsi, les résultats de l'année financière se terminant le 31 décembre dernier montrent que la Ville de Montréal a dégagé un excédent de 11,3 millions. Depuis 1995, Montréal faisait des déficits techniques, qui étaient comblés annuellement à même les réserves. En 1997, la Ville avait dépensé 40,2 millions de plus qu'elle n'avait encaissé de recettes.

C'est ce qui ressort entre autres du rapport financier 1998 que l'administration municipale a rendu public hier sans tambour ni trompette, à la sortie de la réunion hebdomadaire du comité exécutif.

C'est également la première fois depuis 1995 que la Ville fait une utilisation limitée des réserves et des surplus, soit 7,5 millions. Au cours des trois années précédentes, Montréal avait pigé à chaque année entre 45 et 50 millions dans sa tirelire pour éviter d'enregistrer un déficit, ce que la loi lui défend de faire. L'état des réserves ne s'est guère amélioré. Il se situe toujours à 50 % de ce qu'elles étaient avant que l'administration Bourque prenne les rênes du pouvoir.

«L'équilibre est assuré grâce à l'intervention du gouvernement du Québec par l'entremise de la Société Marie-Victorin (53,6 millions). La situation reste précaire; il n'y a pas de marge de manœuvre», a commenté le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott, à qui Le Devoir a appris le dépôt du rapport financier.

Mais si la situation apparaît moins fragile dans l'ensemble de la municipalité, le Fonds des équipements scientifiques continue d'enregistrer

un déficit d'exploitation année après année. Or les fonds d'entreprises sont des activités isolées de l'ensemble des services municipaux parce qu'ils génèrent des revenus.

En 1998, le problème se creuse au Biodôme, au Jardin botanique, à l'Insectarium et au Planétarium. Le déficit a atteint 34,8 millions, soit une augmentation de 11 millions par rapport à 1997. Au Service des finances, on explique cet écart en soulignant deux éléments.

D'abord, les frais de financement des immeubles, qui étaient auparavant noyés dans la comptabilité d'ensemble, sont maintenant affectés (5,4 millions) directement au Fonds des équipements scientifiques. Puis, de la même façon, les frais administratifs (5,3 millions) sont maintenant imputés directement à ce fonds.

Par ailleurs, Montréal semble bénéficier d'une certaine reprise économique, notamment dans le secteur immobilier. En 1998, la Ville a empoché sept millions de plus en taxes foncières comparativement à l'année précédente. Cela demeure toutefois une croissance mineure compte tenu du fait que depuis 1994, la perte de recettes provenant des taxes a baissé, passant de 1,415 à 1,322 milliard.

Par ailleurs, les paiements du gouvernement provincial tenant lieu de taxes ont augmenté de 20 millions, atteignant 208,8 millions en 1998. La situation s'explique par la construction de nouveaux édifices, notamment dans le réseau de l'éducation, mais également par une entente avec Québec quant au cadre d'imposition de la taxe d'eau et de services sur les immeubles gouvernementaux.

En outre, le président du comité exécutif, Jean Fortier, a souligné que les firmes de cotation de crédit Moody's, Standard and Poor's et Canadian Bond Rating Services ont chacune maintenu la cote de crédit de Montréal en 1998.

EN BREF

Débat sur Lionel Groulx

(Le Devoir) — Dans la salle multimedia du Marché Bonsecours (troisième étage) se déroule samedi un débat sur Lionel Groulx: modèle ou anti-modèle. Trois historiens donneront leur point de vue sur l'œuvre de Groulx et sur l'influence qu'il a eue et continue d'avoir dans la société québécoise: René Durocher, professeur titulaire d'histoire à l'Université de Montréal, Susan Mann, qui enseigne à l'université York à Toronto, et Julien Goyette, étudiant au doctorat en histoire à l'UQAM. La conférence se déroule de 14h à 15h30. Téléphone: 872-7730.

Plus cher, le métro

(Le Devoir) — À compter d'aujourd'hui, le coût du laissez-passer mensuel de la STCUM passe de 45 \$ à

46 \$, et celui du laissez-passer hebdomadaire, de 12 \$ à 12,25 \$. Le prix du billet à l'unité passe, lui, de 1,85 \$ à 1,90 \$. Il s'agit d'une augmentation moyenne de 2,5 % pour l'ensemble de la grille tarifaire, adoptée par le conseil d'administration le 22 décembre.

VOYONS IR

cahiers et corrigés
Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

Sylvain VACHON

Voyons voir
Physique optique 534
Physique mécanique 534
5^e secondaire

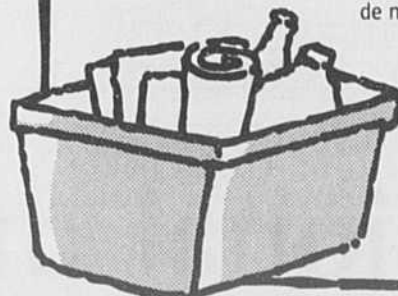
Pour voir clair.

En vente dans toutes les librairies

Il n'y aura pas de collecte sélective à Montréal

le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril en raison des congés du Vendredi saint et du lundi de Pâques.

La Ville de Montréal fait appel à la collaboration des citoyens et leur demande de ne pas sortir les bacs verts durant ces jours fériés.



MONTRÉAL

LE DEVOIR

LE MONDE

Session en comités

Ottawa refuse le scénario terrestre

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement canadien refuse d'envisager l'envoi de troupes terrestres pour s'interposer au Kosovo ou encore pour créer des zones protégées où pourraient se réfugier les Kosovars albanais, a fermement indiqué hier le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, devant les membres des comités permanents de la Défense et des Affaires étrangères. Et il n'est pas question que le gouvernement accepte de rappeler le Parlement, à moins que ce soit pour débattre d'un changement à la participation canadienne, ce qui n'est pas prévu.

La session conjointe des deux comités était la première occasion qu'avaient des députés d'interroger les ministres sur l'aggravation de la crise dans les Balkans. Aucun parti n'a retiré son appui à la participation canadienne aux opérations de l'OTAN mais le Bloc et le NPD ont vivement critiqué le refus systématique du gouvernement Chrétien d'envisager de nouvelles pistes de solution.

Le bloquiste Daniel Turp estime que le gouvernement devrait accepter «d'examiner la possibilité» de déployer des troupes terrestres pour prévenir un génocide imminent. Le NPD suggère de son côté d'appuyer l'Italie qui propose, à la veille de Pâques, un cessez-le-feu prévoyant l'arrêt des frappes aériennes de l'OTAN et le retrait simultané des troupes yougoslaves du Kosovo.

Le député néo-démocrate Svend Robinson ajoute «que les Canadiens se demandent, à la vue de cette épuración ethnique, si Slobodan Milosevic est en train de gagner la guerre au sol. On peut les bombarder semaine après semaine mais si, à la fin de ces bombardements, les Kosovars se retrouvent poussés hors du Kosovo, cela aura été un terrible échec. Il faut prendre du recul et faire un effort pour ramener les parties à la table de négociations sous les auspices des Nations unies, de l'OSCE». A son avis, l'envoi de troupes de l'OTAN, même pour le maintien de la paix ou la création — comme il le souhaite — de zones protégées, n'est pas une solution.

Les réformistes et les conservateurs jugent quant à eux prématuré de discuter d'un déploiement de troupes terrestres. Le conservateur David Price souhaitait quand même que le Parlement, qui doit reprendre ses travaux le 12 avril, soit rappelé pour faire le point sur la situation. Seuls les néo-démocrates ont appuyé sa requête.

M. Axworthy a soutenu, malgré les protestations de M. Price, que le Parlement avait débattu et appuyé la possibilité de participer à des frappes aériennes dès le mois d'octobre. «Ceci n'a pas changé. S'il y a un changement au mandat, le Parlement doit être et sera rappelé», a-t-il promis.

Daniel Turp n'a pas appuyé la résolution conservatrice car, dit-il, le Parlement ne doit être rappelé que si on envisage l'envoi de troupes terrestres. Or lui-même soutient qu'il faut examiner cette solution de façon urgente afin de prévenir un génocide et éviter ainsi la répétition d'un drame comme celui survenu au Rwanda.

M. Axworthy et le ministre de la Défense, Art Eggleton, ont répété que la réponse de OTAN demeurerait la bonne, bien qu'elle ne soit pas une panacée ni n'offre de solution rapide. Le Canada appuie par ailleurs l'intensification des frappes, ont-ils dit, comme le démontrait mardi la décision de fournir six CF-18 supplémentaires.

M. Eggleton a soutenu qu'il faudrait «des semaines, sinon des mois, pour déployer des troupes terrestres dans les conditions actuelles, et nous n'avons pas des semaines ni des mois». Il a rappelé que les membres de l'OTAN n'avaient pas non plus débattu de cette option et qu'il «n'y a aucun plan pour envoyer des troupes terrestres au Kosovo tant que les combats se poursuivent».

Il n'a pu expliquer pourquoi on a toujours refusé d'examiner cette solution alors que les frappes aériennes, elles, sont étudiées depuis octobre. «Nous croyons que la campagne aérienne peut accomplir ce que nous souhaitons, c'est-à-dire amener le gouvernement yougoslave à la table de négociations pour conclure un accord de paix», a-t-il simplement répondu. L'OTAN ne prévoit l'envoi de troupes terrestres qu'à la suite d'un accord de paix et dans l'unique but de le mettre en œuvre.

Pas de trêve pascalle

Les suggestions de cessez-le-feu et de zones protégées mises en avant par le néo-démocrate Svend Robinson n'ont pas eu plus de succès. Selon M. Axworthy, il ne peut y avoir de cessez-le-feu sans garantie pour les Kosovars. «La façon de travailler de M. Milosevic nous a montré que si nous n'avons pas de moyens pour assurer la mise en œuvre d'un accord, il ne respectera pas ses obligations», a-t-il dit aux députés. Quant aux zones protégées, il a rappelé qu'on en avait vu les limites en Bosnie après le massacre de Srebrenica.

Le statut futur du Kosovo est un autre sujet délicat. M. Axworthy voudrait s'en tenir au cadre offert dans l'accord de Rambouillet — une autonomie au sein de la Yougoslavie — mais il a été obligé de reconnaître hier que les circonstances avaient changé. «Il n'y a pas de doute que l'expulsion massive et les attaques contre les civils kosovars ont créé un virage majeur des positions prises à Rambouillet», a-t-il à la presse. M. Axworthy doit se rendre aujourd'hui à New York pour rencontrer le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, et d'autres membres du Conseil de sécurité pour discuter, entre autres, de la résolution de la crise humanitaire au Kosovo.

Recherché par le TPI

Le milicien serbe Arkan a repris du service au Kosovo

REUTERS

La Haye — Le chef de guerre serbe Zeljko Raznjatovic, alias «Arkan», recherché par le Tribunal pénal international pour crimes de guerre, est impliqué dans le «nettoyage ethnique» en cours, selon l'OTAN, au Kosovo.

«À la lumière de récentes informations faisant état de son implication présumée au Kosovo, j'ai décidé de rendre public l'existence de l'inculpation contre [...] Arkan», a déclaré le procureur général du TPI, Louise Arbour, hier.

Diverses sources déclaraient récemment qu'Arkan, dont la milice (Les Tigres) s'est livrée à des opérations d'épuration ethnique lors des conflits croate et bosniaque, se trouvait au Kosovo.

L'inculpation d'Arkan remonte au 30 décembre 1997 mais le TPI a décidé de ne pas en révéler la teneur exacte.

Arkan avait recruté ses Tigres au sein des supporters du club de football l'Étoile rouge de Belgrade au début des années 1990.

Rugova, sous «protection» serbe, appelle à l'arrêt des raids

Le chef modéré des Kosovars demande également à Belgrade de «coopérer»

Diverses rumeurs avaient circulé sur le sort d'Ibrahim Rugova. Mardi à Bonn, le représentant à l'étranger de son parti, Hafiz Gagica, avait déclaré qu'il avait été blessé et que son «sort» restait inconnu. Dimanche, le porte-parole militaire de l'OTAN, le général britannique David Wilby, avait déclaré que M. Rugova était «en fuite» et se cachait.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pristina — Ibrahim Rugova, le chef modéré des Albanais du Kosovo, est apparu sain et sauf, hier soir à son domicile gardé par la police serbe à Pristina (chef-lieu du Kosovo) où, devant des journalistes, il a appelé l'OTAN à arrêter ses frappes et invité Belgrade à «coopérer».

«J'ai seulement voulu dire que je suis vivant, parce que le peuple est préoccupé», a déclaré M. Rugova à ces journalistes, dont un représentant de l'AFF, un correspondant russe et des équipes de plusieurs chaînes de télévision grecques (Mega, Antena TV, ERT, Star, Sky, Canal-5) et turque ATV.

Diverses rumeurs avaient circulé sur son sort. Mardi à Bonn, le représentant à l'étranger de son parti, Hafiz Gagica, avait déclaré que M. Rugova avait été blessé et que son «sort» restait inconnu. Dimanche, le porte-parole militaire de l'OTAN, le général britannique David Wilby, avait déclaré que M. Rugova «est en fuite et se cache» et que «sa maison a été brûlée».

«Je suis ici dans ma maison. Je suis là depuis mon retour de Paris avec ma famille», a-t-il précisé. «Il y a eu des spéculations selon lesquelles j'ai été tué ou blessé et ma maison a été détruite», a-t-il noté.

La maison de M. Rugova, dans le quartier résidentiel de Velanija, à la périphérie de la ville, était intacte hier. Le «président» kosovar a indiqué que la police serbe lui avait proposé d'assurer sa sécurité et qu'il avait «accepté».

Des journalistes qui, ces derniers jours, avaient tenté de s'approcher de son domicile avaient été refoulés par des policiers postés à une trentaine de mètres de sa maison.

Des responsables du Centre d'information serbe (MC) à Pristina assuraient pour leur part que M. Rugova était «chez lui». Hier, le MC a organisé cette rencontre avec la presse, à laquelle un de ses représentants a assisté. C'était la première fois que M. Rugova s'exprimait depuis le début, le 24 mars, des frappes de l'OTAN.

M. Rugova était rentré à Pristina le 20

mars, après l'échec des pourparlers sur le Kosovo à Paris et n'avait pas été vu depuis.

Devant sa maison, une demi-douzaine de policiers montaient la garde. À l'arrivée des journalistes, ils se sont mis en position de tir: «Dans une maison non loin d'ici, il y a des francs-tireurs de l'UCK [Armée de libération du Kosovo]», ont-ils affirmé. Des tirs d'arme automatique ont retenti au loin.

Aucun policier ne se trouvait à l'intérieur pendant la conférence de presse. Le garde du corps albanais de M. Rugova, qui portait autour du cou son habituelle écharpe de soie, était assis à ses côtés.

M. Rugova paraissait profondément préoccupé par la gravité de la situation. «Il faut arrêter les bombardements. Il faut arrêter tout. Il faut travailler là-dessus. Il faut que Belgrade coopère aussi», a-t-il dit.

«Il faut que Belgrade s'engage sur une voie diplomatique et accepte un accord qui

est sur la voie diplomatique depuis Rambouillet. Il faut aussi que Belgrade accepte des intermédiaires comme [le diplomate américain Richard] Holbrooke et [le premier ministre russe Evgueni] Primakov», a-t-il estimé.

«J'ai demandé à Belgrade de coopérer, ainsi qu'à l'Union européenne, au Groupe de contact, à la Russie et à tous ceux qui sont engagés dans la question du Kosovo», a affirmé M. Rugova, s'exprimant tantôt en français, tantôt en anglais.

Interrogé sur l'exode massif d'Albanais du Kosovo, il a qualifié la situation de «tragique» et souligné la nécessité d'«arrêter cela».

«J'ai travaillé pendant dix ans pour que les gens, Serbes et Albanais, restent ici. Je n'ai jamais considéré les Serbes au Kosovo comme une minorité», a-t-il assuré.

«J'ai un message pour Belgrade: coopérer», a-t-il dit, «et pour l'OTAN, comprendre l'autre partie [serbe]. Ne pas tuer des gens et aider à trouver une solution.»

Selon M. Rugova, «il faut un négociateur, mais la base existe», c'est celle qui a été créée lors des pourparlers de février à Rambouillet [France]. «Mais avant tout, je suis intéressé à mettre fin à cette situation tragique pour le peuple du Kosovo, serbe et albanais», a-t-il souligné.



Sain et sauf.

PHOTOS REUTERS

Agani et Haxhiu sont vivants

REUTERS

Bruelles — Deux dirigeants nationalistes kosovars dont la mort avait été annoncée sont vivants, a-t-on appris hier soir de sources diplomatiques américaines et de sources kosovares.

Les Serbes ont annoncé de leur côté que Ibrahim Rugova, le «président» du Kosovo était lui aussi vivant et sous leur protection.

Les deux dirigeants kosovars sont Fehmi Agani, qui avait participé aux négociations de Rambouillet, et Baton Haxhiu, rédacteur en chef du principal quotidien albanophone du Kosovo, Koha Ditore, précisément de même source.

Contrairement à ce qu'avait annoncé l'OTAN, ils n'ont pas été exécutés lundi, ont confié les sources à Reuters. «Nous en sommes sûrs, nous avons l'information de plusieurs sources», précise-t-on du côté albanais.

On ajoute que les deux hommes se trouvent toujours au Kosovo où ils se terrent.

Le général David Wilby, porte-parole militaire de l'OTAN avait annoncé lundi, en citant des «sources sûres», que cinq dirigeants albanophones, parmi lesquels Agani et Haxhiu, avaient été exécutés au Kosovo. Les autorités serbes du Kosovo avaient affirmé ne rien savoir de ces exécutions.

Fehmi Agani, 66 ans, a été l'un des négociateurs albanais à la conférence de Rambouillet. L'Agence Kosovapress, organe de l'UCK, avait affirmé de son côté qu'il avait été exécuté lundi à Pristina par la police serbe.

L'OTAN avait affirmé que les cinq personnalités avaient été exécutées après avoir assisté aux obsèques de l'avocat Bajram Kelmeni, tué avec ses deux fils par la police serbe le soir des premiers raids de l'OTAN contre la Yougoslavie le 24 mars.

Agani, professeur de sociologie, est un proche d'Ibrahim Rugova, le leader politique des albanais du Kosovo, qui, selon



Baton Haxhiu

Fehmi Agani

les médias serbes, est en état d'arrestation.

Membre de l'Académie du Kosovo, Agani est l'un des cinq membres fondateurs de la Ligue démocratique du Kosovo, le parti de Rugova. Il avait milité sous le maréchal Tito pour que le Kosovo devienne la septième république de la Yougoslavie.

Acculés à l'escalade

Nous avons sous-estimé Milosevic, avouent certains conseillers du président Clinton

PATRICK SABATIER
LIBÉRATION

Washington — L'administration Clinton se rend compte qu'elle risque de perdre cette guerre et elle ne peut l'accepter», résume Ivo Daalder, ex-conseiller de Clinton pour les Balkans au Conseil national de sécurité. Milosevic ne laisse d'autre choix aux Alliés que celui de l'escalade, si on en croit le consensus qui s'exprime à Washington, du Congrès aux conseillers de la Maison-Blanche en passant par les think-tanks comme la Brookings Institution, dont fait partie Daalder. Cette escalade est, comme toujours, la résultante d'une double erreur de jugement. «Personne ne s'attendait à ce que nous en arrivions là», reconnaît Daalder. «Nous avons du mal à croire ce qui se passe au Kosovo en termes d'ampleur et de brutalité de la part des forces serbes», admet James Pardew, représentant spécial pour le Kosovo au département d'État depuis octobre dernier. «Nous avons sous-estimé Milosevic», avouent plus brutalement d'autres conseillers du président sous le sceau de l'anonymat.

Le dictateur de Belgrade a probablement lui aussi sous-estimé la détermination de Bill Clinton de gagner la guerre dans laquelle il s'est engagé à reculons au nom de ce qu'il a qualifié d'«impératif moral» mais aussi de «la crédibilité de l'OTAN». «Les événements de la semaine passée ont changé la dimension tant militaire que politique du problème du Kosovo», note l'ex-conseiller à la sécurité nationale du président Carter, Zbigniew Brzezinski. «Si la guerre aérienne n'arrête pas la purification ethnique» en cours au Kosovo, «nous n'aurons d'autre choix que de capituler devant Milosevic ou de libérer le Kosovo», reconnaît un responsable cité par le New York Times. Pour le moment, Clinton se contente de répéter que l'OTAN va seulement «faire monter le prix» que paye la Serbie pour sa campagne de «purification ethnique». Et que la paix passe par l'acceptation par Milosevic des termes de l'accord de Rambouillet.

En réalité, quatre tournants décisifs ont déjà été pris, ou sont en train de l'être, à Washington. Primo, le feu vert a déjà été donné à une véritable campagne de bombardements contre la Serbie qui, souligne Sandy Berger, le conseiller à la sécurité nationale, «n'écarte plus aucune cible», y compris les centres nerveux du pouvoir yougoslave à Belgrade même. Comme le répète Clinton à ses conseillers, «nous ne tournons pas un spot publicitaire de 30 secondes». L'offensive aérienne «durera aussi longtemps que Milosevic n'aura pas fait demi-tour, annoncé un cessez-le-feu et le retrait de ses forces du Kosovo», précise l'ambassadeur Pardew, des semaines si nécessaire.

«Si la moitié de ce dont on accuse Milosevic est vrai, comment négocier avec lui?»

Secondo, Milosevic a d'ores et déjà été «saddamisé», c'est à dire diabolisé, comparé à un Hitler au petit pied et accusé de «crimes de guerre», voire de «génocide» (terme utilisé par James Rubin, le porte-parole du département d'État). «Si la moitié de ce dont on accuse Milosevic est vrai, comment négocier avec lui?», s'interrogeait lundi à voix haute un responsable du département d'État devant un journaliste du New York Times.

«Milosevic ne fait pas partie du problème, il est le problème», répète aujourd'hui James Rubin, qui assure refléter l'opinion de la secrétaire d'État Madeleine Albright. Au Congrès, un groupe de sénateurs tant démocrates que républicains ont déjà déposé un projet de loi pour «la démocratie en Serbie» qui fait du renversement de Milosevic le but ultime de la politique américaine envers la Serbie (et inscrit dans la loi le blocus de ce pays). «Le renversement de Milosevic est la seule politique qui puisse assurer la paix dans les Balkans», déclare le sénateur Helms. Tertio, l'indépendance du Kosovo est désormais acceptée comme un fait accompli. Mardi, pour la première fois, Bill Clinton l'a reconnu à demi-mots, affirmant que la résistance de Milosevic «met de plus en plus en cause la reconnaissance internationale de la souveraineté serbe sur le Kosovo».

En réalité, commente Ivo Daalder, «l'indépendance est devenue la seule conclusion possible à partir du moment où l'intervention militaire a été décidée» — ne serait-ce que parce que les massacres et destructions commis par les Serbes ont rendu caduque l'«autonomie» prévue à Rambouillet.

Le tabou

Quarto, l'envoi de troupes au sol, qui reste officiellement tabou à Washington (sauf, a laissé entendre hier matin Joe Lockhart, le porte-parole de la Maison-Blanche si ce sont des troupes non-américaines), est de plus en plus ouvertement discuté comme la seule manière de contrer l'offensive serbe avant qu'elle n'ait totalement «purifié» le Kosovo de ses Albanais. D'ores et déjà, note Michael O'Hanlon, autre expert de la Brookings, on voit se mettre en place les conditions d'une action limitée des troupes de l'OTAN au Kosovo — une sorte d'opération Turquoise à objectifs «humanitaires» qui n'impliquerait que de 30 000 à 40 000 soldats alliés appuyés par la force aérienne dont la mission serait de créer des «sanctuaires» pour les populations albanaises. Des réunions ont eu lieu au Pentagone pour étudier cette option, et l'annonce du déploiement d'hélicoptères d'attaque au sol Apache va dans ce sens. «Bien sûr, toute escalade est risquée. Mais ne pas faire l'escalade l'est encore davantage au point où nous en sommes», note Richard Haas, qui était conseiller du président Bush lors de la guerre du Golfe...

EN BREF

Blair et Ahern échouent à Belfast

Belfast (AP) — Les premiers ministres britannique et irlandais ont quitté Belfast hier sans avoir fait avancer le processus de paix en Irlande du Nord. Tony Blair et Bertie Ahern souhaitaient que les leaders politiques des deux communautés dépassent leurs désaccords afin de former d'ici demain l'exécutif semi-autonome prévu par l'accord de paix de l'an passé sur l'Irlande du Nord. Cet exécutif n'a toujours pas été constitué en raison du refus persistant de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) de rendre ses armes. Hier, l'IRA a publié un communiqué qui ne mentionne même pas la question du désarmement, dont les protestants exigent qu'il soit engagé avant la mise en place de tout exécutif. Cette déclaration très attendue explique que l'IRA ne peut aller au-delà du cessez-le-feu en cours. «Sur les cinq dernières années, nous avons appelé et tenu deux périodes prolongées de cessation de nos opérations militaires afin de soutenir le processus démocratique et de souligner notre engagement définitif pour son succès», a assuré l'IRA. L'IRA estime avoir ainsi contribué «d'une façon significative» à la création d'un «climat facilitant la recherche d'un règlement de paix durable», et laisse entendre qu'elle ne souhaite pas aller plus loin.

Louis Farrakhan à l'hôpital

Washington (AFP) — Louis Farrakhan, le dirigeant noir de la Nation de l'Islam, a été hospitalisé à l'hôpital de l'université Howard de Washington, a-t-on appris hier auprès de l'hôpital. Un porte-parole de l'hôpital, Robert Frelow, a précisé que M. Farrakhan, 65 ans, était arrivé mardi après-midi, mais s'est refusé à indiquer les raisons de son hospitalisation et son état de santé. M. Farrakhan, dont le mouvement musulman est basé à Chicago, est apparemment gravement malade depuis plusieurs semaines. Mi-mars, le journal de la Nation de l'Islam, The Final Call, l'avait même affirmé mourant. Son médecin avait alors publiquement reconnu qu'il avait des problèmes de santé, attribués à une grippe et à des «complications dans un traitement» contre un cancer de la prostate, découvert en 1991. Mais le médecin avait démenti que sa vie soit en danger. Il avait cependant annoncé que le leader controversé de la Nation de l'Islam prenait quatre mois de congé sabbatique. «Il est gravement malade depuis janvier», avait à l'inverse écrit dans The Final Call Jabril Muhammad, un compagnon de route de Louis Farrakhan. «Mon frère se bat pour vaincre les forces de la mort», avait-il ajouté. Louis Farrakhan, qui dirige d'une poigne de fer le mouvement la Nation de l'Islam depuis plus de 20 ans, a souvent provoqué des controverses par ses déclarations racistes et antisémites.

Bénin: l'opposition rafle les neuf sièges de Cotonou

Cotonou (Reuters) — L'opposition a remporté les neuf sièges en jeu dans la capitale économique du Bénin, Cotonou, au vu des résultats provisoires des troisièmes élections législatives pluralistes, qui se sont tenues mardi. La Renaissance du Bénin, de l'ancien chef d'État Nicéphore Soglo, arrive en tête avec sept sièges, et le Parti du Renouveau démocratique, d'Adrien Houngbédji, en gagne deux. Cotonou représente 10 % de l'électorat béninois.

É D I T O R I A L

La guerre illégitime

À défaut d'une guerre «légale» dûment approuvée par l'ONU, Américains et Européens ont tenté d'envelopper leurs frappes aériennes contre la Serbie de la cape de la légitimité. Une nuance périlleuse que la catastrophe humanitaire qui se déploie actuellement dans les Balkans dépouille de toute crédibilité.

On peut vouloir la défaite du président yougoslave Slobodan Milosevic sans être d'accord avec les frappes aériennes occidentales. Voilà une évidence qui traduit le pseudo-dilemme dans lequel les machines à nous empêcher de comprendre cherchent, de part et d'autre, à emprisonner les opinions.

Que les Serbes et leur diaspora se mobilisent contre l'OTAN dans un réflexe d'autodéfense, on le comprend. Mais qu'ils le fassent au nom de l'illégalité des frappes est oiseux. Ils s'en réclament maintenant que des bombes tombent sur le pas de leur porte. L'argument a la faiblesse du juridisme au regard des excès commis par Belgrade depuis dix ans en Croatie, en Bosnie et au Kosovo. Déprimant alors de voir les Serbes, abreuvés de propagande gouvernementale, faire bloc autour de Milosevic contre l'OTAN et CNN sans mettre en doute, ou par indifférence ou par ignorance, la parole de leur dictateur élu.

Les membres de l'OTAN ne sont pas en reste, qui procèdent à une escalade militaire en même temps qu'à une fuite en avant langagière. «Signes de génocide potentiel», a laissé échapper Washington; du jamais vu «depuis l'évacuation de Phnom Penh au milieu des années 70», selon l'Alliance atlantique. De quelque façon que les Occidentaux la nomment, la catastrophe humanitaire dans les Balkans montre que les frappes ont non seulement toujours été illégales au regard du droit international, mais qu'elles sont aujourd'hui illégitimes. Ce sont eux aussi que leurs mots accusent. Les frappes n'ont pas freiné l'offensive serbe au Kosovo, elles l'ont amplifiée.

Elles ont alimenté, de chaque côté, le plus intolérant des ultranationalismes. Elles font tout sauf ouvrir la voie à une Serbie démocratique.

Sous la propagande, la catastrophe humaine est indiscutablement réelle. Ils sont plus de 100 000 réfugiés à pouvoir en témoigner. Une catastrophe provoquée d'abord par Milosevic qui tente maintenant de garantir militairement la partition du Kosovo. Mais aussi, une catastrophe qui semble pousser peu à peu les alliés dans une logique d'accommodement, que des troupes de l'OTAN soient ou non déployées au sol.

La première victime diplomatique des frappes actuelles, ce sont les accords de Rambouillet sur l'autonomie kosovare. Cet accord est mort dans l'explosion de la première bombe. Si l'objectif de Milosevic est de parvenir à une partition de la petite province lui permettant de conserver le Kosovo historique (celui des monastères orthodoxes) et le Kosovo utile (celui des ressources minières), alors les frappes occidentales lui rendent objectivement service en facilitant à Belgrade l'application de ses objectifs de «nettoyage ethnique». Dans la foulée des bombes, le président yougoslave pourrait alors affirmer non seulement avoir vaillamment résisté, mais avoir aussi conservé l'essentiel. Difficile, dans cette perspective, de ne pas voir du machiavélisme dans la stratégie armée de l'OTAN. Le compromis partitionniste visé par Milosevic pourrait au bout du compte être acceptable aux Occidentaux dans l'apaisante mesure où la nouvelle frontière qui surgirait de la guerre aurait été créée à risque géopolitique minimal. Dans cette hypothèse de partition, l'Occident et Milosevic accepteraient que le Kosovo «inutile» devienne indépendant ou se joigne éventuellement à l'Albanie. Que cela puisse devenir acceptable à l'UCK, ou à ce qu'il en restera, est une autre question.

Les hésitations occidentales à faire intervenir des troupes au sol pour faire cesser ce «nettoyage» accablent cet exercice de géopolitique-fiction. Elles éclairent la portion congrue que représente en réalité l'objectif humanitaire dans le dessein occidental. Au regard de la répression «déterminée» dont Slobodan Milosevic a habitude la communauté internationale depuis un an, on ne peut faire autrement que trouver hypocrite la surprise qu'affichent aujourd'hui les alliés face à l'ampleur des expulsions organisées entreprises au Kosovo à la faveur des bombes de l'OTAN. Pour se donner bonne conscience, la communauté internationale mettra sur pied d'importants programmes d'aide humanitaire d'urgence dont le Canada s'empressera d'occuper les premières loges. Mais ce ne sera jamais qu'une bonne conscience en forme de diachylon.

Enfin l'autonomie

Aujourd'hui, le rêve des 18 000 Inuits du Grand Nord canadien devient réalité. L'autonomie gouvernementale qu'ils souhaitent obtenir depuis 25 ans s'incarnera dans cette assemblée composée en très large majorité d'élus inuits qui dirigeront les destinées de ce vaste territoire boréal nommé désormais le Nunavut.

L'événement est exceptionnel. S'inspirant de la démarche inscrite à la Convention de la Baie-James qui a donné aux Inuits du Nord québécois les premiers éléments d'autonomie, le Nunavut crée enfin un vrai gouvernement autochtone qui pourra non seulement contrôler les services offerts à sa population mais aussi le développement sur une partie de son territoire. Les Inuits cesseront d'être des «immigrants dans leur propre pays», pour reprendre une expression du juge René Dussault à propos des autochtones du Canada.

Exceptionnel, l'événement l'est aussi par les espoirs qu'il fait naître pour la communauté inuite qui n'en est pas encore à rêver de voir le Nunavut érigé en province, mais simplement à espérer voir un jour s'atténuer, à défaut de disparaître, ces fléaux que sont la pauvreté, l'alcoolisme, le suicide, la criminalité et la mortalité infantile. La création du Nunavut donne l'espoir d'un avenir meilleur. Un avenir qu'ils pourront eux-mêmes prendre en main.

Le Nunavut n'est qu'un premier pas. Demain, les problèmes sociaux et économiques de la communauté inuite seront les mêmes qu'hier. La vie dans ce territoire inhospitalier n'en sera pas moins difficile. Le gouvernement fédéral sera pourvoyeur de fonds considérables pendant encore des décennies afin de financer le fonctionnement du gouvernement du Nunavut. Mais ce sont des sommes qu'il aurait dû de toute façon verser mais qui, à terme, seront moindres si l'expérience réussit, ne serait-ce qu'au plan social.

Depuis le temps que les communautés autochtones revendiquent l'autonomie, il fallait cette première expérience. Une deuxième pourrait bientôt suivre dans le Nunavik où vivent 8000 Inuits québécois. Souhaitons que le ministre Guy Chevrette ravive les négociations à ce propos. Cela pourra aussi inspirer les communautés amérindiennes. Elles ne voudront pas du modèle adopté au Nunavut car elles n'acceptent pas d'embraser l'extinction de leurs droits ancestraux sur un territoire comme l'ont fait les Inuits, ni de partager le gouvernement avec les non-autochtones vivant sur ce même territoire. Mais d'autres avenues sont possibles. Il s'agit d'y mettre l'effort nécessaire.

L'histoire des autochtones va dans le sens de l'autonomie gouvernementale. Le cheminement est lent mais incontestable. L'immense rapport Erasmus-Dussault le montre bien. À l'occasion de la création du Nunavut, le premier ministre Jean Chrétien serait bien inspiré de ressortir ce rapport de la tablette où il l'a rangé. Une relecture lui fournirait quelques idées.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

«L'ERREUR BORÉALE»?..



L E T T R E S

Jasmin blâmé

Nous blâmons sévèrement Claude Jasmin à la suite des propos qu'il a tenus dans l'article intitulé «J'accuse la religion de mon père» paru dans *Le Devoir* des 20 et 21 mars 1999. M. Jasmin se permet de traiter les gouvernants de nationaux et calculateurs; les médecins de faux-culs complaisants. En plus de mettre dans la bouche de prêtres qu'il décrit comme prédicateurs-terroristes-intégristes: «Ces filles-mères étaient des salopes, des vicieuses, des chiennes...»

Il est très malhonnête de sous-entendre que tous les prêtres avaient l'ordre de tenir de tels propos. Que de tels excès de langage aient pu malheureusement sortir de la bouche d'un homme perturbé qui était prêtre, comme il aurait pu être de n'importe quelle profession, n'est ni excusable, ni représentatif.

Les prêtres ne venaient pas d'une autre planète. Plusieurs d'entre eux désiraient voir un de leurs fils devenir prêtre et les élevaient du mieux qu'elles pouvaient. C'était la mentalité de l'époque.

Il nous est difficile de parler de la tendance qu'ont les êtres humains à tout classer en catégories sans penser aux stratégies qu'entraîne cette habitude. Les Tutsis furent massacrés par des Hutus qui ont cru à un tel classement. Des juifs furent exterminés par des Allemands pour préserver la pureté de la race.

Souvent, dans les faits, lorsqu'on étiquette des humains, on ne succombe qu'à des préjugés qui s'évanouissent à la première analyse statistique. Et même si l'on admettait que des différences existent entre certains groupes, pourrions-nous moralement condamner un groupe? Il ne faudra jamais confondre Serbes et Milosevic, Chiliens et Pinochet, Allemands et Hitler. Il est trop facile de cultiver la haine de cette façon. Le prix d'un tel mépris a trop souvent été épouvantable.

La responsabilité repose toujours sur l'individu fautif et non, par association, sur l'ensemble de son groupe d'appartenance.

Vouloir juger une époque révolue avec nos critères d'aujourd'hui n'est pas très objectif. Pensons aux châtiments corporels, devra-t-on poursuivre nos grands-parents ou les directeurs d'école de notre enfance?

Sans préjuger d'aucune façon de la situation des «orphelins de Duplessis», permettez-nous d'affirmer que les propos de Claude Jasmin nuisent plus qu'ils n'aident. Sans accuser personne, il sème la haine et la rancœur. Pouvons-nous demander qu'une enquête publique sérieuse soit faite sur la situation pour identifier les coupables et obtenir justice et réparation pour les victimes? Pouvons-nous suggérer que ceux qui s'expriment dans ce dossier procèdent avec plus de rigueur?

Denis Pinsonnault et al
Saint-Hyacinthe, 25 mars 1999

L'Erreur boréale, bravo!

Merci à Richard Desjardins et à Robert Mondérie pour avoir eu le courage et la lucidité de crier sur la place publique cette «erreur», je suis porté à dire cette horreur qu'est la gestion actuelle de la forêt publique québécoise.

La forêt est une société d'êtres vivants (écosystème) en interrelation entre eux et avec l'environnement, le sol, l'eau et l'air. Cette forêt est un bien public destiné à la population et non à un groupe de personnes en particulier (compagnies forestières).

Le ministère des Ressources naturelles a la responsabilité sociale grave de voir à ce que la destination de ce bien public ne soit pas détournée. Il a aussi la responsabilité d'en faire une gestion durable pour le bénéfice de toute la planète. Ce n'est pas rien.

Ne nous trompons pas: l'expression «rendement

soutenu» n'est pas du tout synonyme de développement durable... c'est de la poudre aux yeux tel que réalisé actuellement.

La forêt est aussi le manteau de la terre; elle est l'enveloppe principale qui protège le sol et l'eau et permet à la vie d'exister. Elle est une éponge qui retient l'eau, active le cycle de l'eau, contrôle les niveaux d'eau, active les pluies d'une région, etc. On ne gère pas l'eau par des barrages, mais par une conservation des forêts faite avec sagesse. Il y aurait lieu de penser au remplissage des réservoirs de l'Hydro. Sagesse?

Je sais que beaucoup d'ingénieurs forestiers, à réflexion plus écologiste, sont d'accord avec cette vision des choses. Il leur manquait probablement ce coup de pouce pour imprimer à l'Ordre des ingénieurs forestiers et à la Faculté (?) le virage indispensable pour redevenir au service de la population et de la forêt et remettre le ministère sur les rails dans la révision du «Régime forestier» qui, autrement, risque de se faire à l'eau de rose...

L'évêque de Haute-Rive-Baie-Cômeau, M^r Alexandre Labrie, avait dit des choses semblables en 1948 dans sa *Lettre pastorale sur la forêt*. Les évêques du Nord-Ouest québécois avaient fait la même chose en 1980 dans leur lettre sur *L'exploitation forestière dans le Nord-Ouest québécois* (voir *L'Eglise canadienne*, 3 octobre 1980, Novalis). *L'homme qui plantait des arbres*, Jean Giono et Frédéric Back ont dit la même chose.

Il y a à penser aussi aux communautés autochtones et à celles qui dépendent de la forêt et que le mode de gestion actuel bafoue, etc.

Merci, Richard et Robert. Vous avez mis en images et en mots ce que beaucoup savent et pensent tout bas.

Bravo!
Gérard Drainville
Évêque d'Amos
Amos, 31 mars 1999

LIBRE OPINION

Le Nunavik rend hommage au Nunavut

PITA AATAMI
Président
Société Makivik
Kuujuaq (Nunavik) Québec

La Société Makivik est l'entreprise inuite de développement économique créée dans le sillage de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Elle est chargée de veiller à l'application de cette entente et d'administrer les sommes versées aux Inuits en vertu de cet accord. La Société Makivik investit dans les obligations, les actions et les marchés monétaires; elle crée des filiales régionales et représente les 8970 Inuits du Nunavik sur le plan politique.

Aujourd'hui, 1^{er} avril, la carte du Canada changera lors de l'adjonction du Territoire du Nunavut à la Confédération canadienne. Les Inuits qui habitent au Nouveau-Québec, dans la région du Nunavik (lieu d'établissement), félicitent de tout cœur les Inuits du Nunavut (notre pays).

Votre réussite est un peu la nôtre aussi, puisque nous avons progressé de concert au fil des ans. Lorsque nous avons signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), en novembre 1975, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest venait de quitter Ottawa pour s'établir à Yellowknife. Malgré ce déménagement, le ministère des Affaires indiennes jouait toujours un rôle important dans l'administration des T.N.O., et les Inuits commençaient à prendre goût aux postes de leadership auxquels ils étaient élus.

Très vite, vous avez négocié une entente globale sur les revendications territoriales et bien qu'il vous ait fallu plus de temps pour en arriver à un accord que dans le cas de la Convention de la Baie-James, vous

avez eu la prévoyance de lier le projet d'autonomie gouvernementale à l'accord final signé le 26 mars 1993, à Iqaluit. Vous avez, pour ainsi dire, fait d'une pierre deux coups en réglant les revendications territoriales et en obtenant l'autonomie gouvernementale.

Une fois la loi adoptée à la Chambre des communes, le processus était enclenché pour créer le Territoire du Nunavut. La Commission d'établissement du Nunavut avait le temps et les ressources nécessaires pour décider du genre de gouvernement, combien de sièges il comprendrait et où serait située l'Assemblée législative. Vous avez fait un référendum sur l'égalité des sexes qui a attiré l'attention du monde entier par sa nouveauté. Bien que le principe n'ait pas été adopté, la volonté de voir un nombre égal de représentants de sexe masculin et de sexe féminin démontre bien le désir d'équité du nouveau territoire.

Le Nunavut établit une nouvelle norme pour l'autonomie gouvernementale dans l'Arctique; celle-ci se traduit par une Assemblée législative, le pouvoir de légiférer et l'autonomie. C'est une norme de comparaison à laquelle se mesureront les autres juridictions nordiques.

Au Nunavik, nous travaillons à l'autonomie du territoire depuis le début des années 1970. Bien que notre gouvernement autonome ne soit pas encore une réalité, nous œuvrons de bonne foi avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'atteindre ce but un jour. Cela permettra de rapprocher l'exercice du pouvoir des gens. Nous voyons combien les Inuits du Nunavut ont progressé en rapprochant ainsi le gouvernement. Celui-ci est passé d'Ottawa à Yellowknife pour se fixer dans la capitale, Iqaluit.

Nous sommes heureux que le Canada ait recon-

nu que les Inuits pouvaient se gouverner eux-mêmes, comme ils le faisaient autrefois. Il est temps maintenant que les communautés inuites des autres régions du Canada progressent dans la même voie.

Depuis la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975, nous avons prouvé que nous sommes de bons gestionnaires. Le fonds compensatoire, d'une valeur originelle de 90 millions de dollars, vaut maintenant plus de 157 millions. La Société Makivik et la Société des Inuits du Nord québécois avant elle, ont distribué plus de 50 millions de dollars depuis 1975. En ajoutant les filiales telles qu'Air Inuit et First Air, nous avons contribué de façon marquée au développement du Nunavik et à celui du Nunavut au cours des 20 dernières années. Plus de 1500 personnes sont employées par la Société Makivik et ses filiales. La plupart des gens ne le savent pas, mais First Air, un des principaux commanditaires des fêtes du Nunavut, est la troisième société aérienne en importance au Canada et elle appartient aux Inuits du Nunavik!

Nous avons formé des contreparties avec les Inuits du Nunavut, par exemple Unaq, société de pêche crevette, et PAIL, partenariat conclu entre tous les organismes de développement inuit pour veiller à l'exploitation et à l'entretien du Système d'alerte du Nord. D'ici peu, les Canadiens apprendront que d'autres partenariats commerciaux entre les Inuits du Nunavut et du Nunavik ont été formés dans le domaine de l'exploitation des ressources renouvelables et du transport maritime.

Toutes nos félicitations au nouveau Territoire du Nunavut. Mais une question demeure: le premier Inuk à faire partie de la Ligue nationale viendra-t-il du Nunavut ou du Nunavik? Seule l'expérience le dira.

IDÉES

L'Erreur boréale, un film démagogique?

Le ministre Jacques Brassard donne la réplique à Richard Desjardins

JACQUES BRASSARD

Ministre des Ressources naturelles du Québec

Voici de larges extraits de la réponse du ministre Brassard aux auteurs du documentaire L'Erreur boréale, Richard Desjardins et Robert Monderie.

Vous avez trouvé, MM. Desjardins et Monderie, une façon pour le moins originale de présenter votre opinion sur le Régime forestier québécois. La voix du poète a cette particularité de porter plus loin, de parler plus fort. L'œil du cinéaste est perçant comme celui de l'aigle lorsqu'il s'attaque à une proie. [...] Votre film se présente comme une œuvre-choc. Musique, poésie, histoire, images, tout contribue à faire de *L'Erreur boréale* un film à thèse. Film percutant et dévastateur, parce qu'il piège le spectateur dans une vision d'horreur et lui laisse trop peu de place pour distinguer le vrai du faux, pour comprendre ou pour apprécier ne serait-ce qu'une part de la réalité.

Le problème de ce film, ce n'est pas le fait qu'il dénonce la Loi sur les forêts ou qu'il accuse le gouvernement de coucher avec les grosses compagnies ou qu'il annonce une catastrophe appréhendée... Non, le problème de *L'Erreur boréale*, c'est qu'il fait abstraction de beaucoup trop de faits qui ne relèvent pas du détail.

Votre film se voulait un déclencheur de la conscience sociale québécoise. Malheureusement, il risque d'être un assommoir pour l'industrie forestière québécoise, non pas tant ici, chez nous, mais bien à l'étranger. On appelle cela l'effet boomerang. Les Madelinots le connaissent bien, nos travailleurs de l'amiante aussi.

Je m'explique mal cependant que vos démarches visant la préparation de votre documentaire vous aient amenés à conclure à l'absence de recherches sur la forêt boréale. Pourtant, dans nombre de nos institutions et universités, des dizaines de chercheurs compétents auraient pu vous renseigner sur la composition même de cette forêt boréale, sur sa capacité à se régénérer naturellement, sur la récurrence des feux de forêt ainsi que sur la faune qui y habite. Plusieurs de vos questionnements y auraient vraisemblablement trouvé réponse. A tout le moins, vous auriez pu apporter quelques nuances à vos affirmations.

Vous auriez également été à même de comprendre que cette forêt n'est en rien comparable à la forêt tropicale et qu'elle se distingue même d'autres forêts nordiques. Ces chercheurs vous auraient parlé de cette forêt boréale souvent centenaire qui se caractérise par des peuplements dont les arbres ont tous le même âge. Ils vous auraient expliqué que cette forêt est robuste et qu'elle peut, règle générale, se renouveler, que ce soit après une coupe ou après un feu.

C'est en se fondant sur ces caractéristiques que les coupes se font en protégeant la régénération déjà en place (80 % des territoires de coupe) et que la plantation est réservée aux territoires où la régénération naturelle est absente ou insuffisante (20 % des cas). Dans les forêts abitiennes, par exemple, des suivis réalisés sur le terrain, dix ans après les coupes, ont démontré que les niveaux de régénération sont excellents et permettent, règle générale, la reconstitution de peuplements au moins équivalents à ceux récoltés. Notons, enfin, que la récolte en forêt boréale équivaut, à chaque année, à environ 1 % de sa superficie.

Vous affirmez que l'adoption du régime forestier actuel, en 1986, s'est faite dans le plus grand secret et que les CAAF sont pires que l'ancien régime des concessions forestières. Je m'étonne qu'au travers de votre lecture historique de la forêt québécoise, vous n'ayez rien retrouvé sur les processus de consultation qui ont mené à l'adoption de ce régime et son évolution face aux nouveaux enjeux. [...]

Si vous étiez au courant de tous ces éléments, pourquoi les avoir escamotés? Pourrions-nous penser pour autant que vous étiez cachottiers? Disons tout simplement que votre silence est pour le moins surprenant et, je le répète,



L'industrie forestière représente la plus importante contribution à la balance commerciale du Québec, rappelle le ministre Brassard.

dévastateur. Vous parlez d'un «*big deal*» pour les grosses compagnies. Comme si la forêt publique était leur fief et que le gouvernement représentait leur plus fidèle vassal.

Affirmer cela, c'est nier les progrès accomplis depuis les concessions forestières grâce à l'appui de milliers de Québécois et Québécoises et de centaines d'intervenants de tous les milieux qui ont témoigné en commission parlementaire pour permettre l'adoption de la Loi sur les forêts. Globalement, cette loi aura eu comme résultats principaux de :

■ permettre la récolte d'un volume constant de bois, à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier;

■ assurer la protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier et la compatibilité des activités qui s'exercent sur le territoire.

Le dépôt de la Loi sur les forêts, en 1986, annonçait une véritable révolution par rapport à la situation qui prévalait depuis au moins cinquante ans.

Loin d'une privatisation, l'adoption de cette loi permettait au gouvernement de reprendre le contrôle de la gestion des forêts du Québec, au nom de tous les Québécois. Il s'agit là d'un acquis que nous ne remettrons jamais en question. La gestion des forêts est publique et elle le restera.

C'est fort de ces appuis de partout au Québec que le gouvernement peut, aujourd'hui, donner un avantage comparatif international à notre forêt, à nos industriels, à nos entrepreneurs et aux milliers de travailleurs qui œuvrent soit en forêt, soit dans les petites, moyennes et grandes entreprises de transformation. Rappelons-le, l'industrie forestière représente la plus importante contribution à la balance commerciale du Québec. Elle fournit au-delà de 200 000 emplois directs, indirects et induits, ce qui représente 13 % de l'emploi manufacturier. C'est le poumon économique d'au moins 200 petites municipalités rurales et semi-urbaines. L'histoire de notre industrie forestière s'inscrit dans le développement économique de nos régions.

Loin de stopper ce développement, il est au contraire du devoir du gouvernement d'appuyer son industrie. Une saine gestion non seulement s'inscrit dans le respect de l'environnement et du développement durable mais constitue, sur la scène internationale, la meilleure stratégie d'appui au développement économique du Québec.

prises avec le syndrome de la tour de Pise, version religieuse. Très rarement, sinon jamais, voit-on le point de vue des églises protestantes ou évangéliques dans les questions d'actualité religieuse. Il est stupéfiant de constater comment les principes d'objectivité et de neutralité, si chers à l'éthique journalistique, disparaissent soudainement dans le traitement d'un sujet religieux. Où est donc l'expression du pluralisme religieux qu'une neutralité saine et une objectivité journalistique devraient justement favoriser? Des quotidiens inventent des représentants catholiques à écrire des articles, des commentateurs, des messages officiels, des chroniques et même des éditoriaux lors de grandes fêtes chrétiennes comme Noël ou Pâques. A ma connaissance, je n'ai jamais vu un seul quotidien francophone inviter des représentants protestants, évangéliques, orthodoxes ou juifs à écrire un commentaire, un message officiel ou même un éditorial à l'occasion de grandes fêtes religieuses. C'est cela, l'absence de neutralité médiatique et l'injustice face aux franco-protestants et aux minorités religieuses québécoises.

En tant que chrétien engagé, j'ai souvent l'impression que l'on essaie de me faire taire

de mes lettres d'opinion envoyées à des quotidiens ont abouti dans les papiers à rebut des salles de rédaction. Beaucoup de chrétiens non catholiques engagés ont goûté à l'intolérance religieuse, voire au mépris face à leurs croyances. Je ne veux surtout pas jouer au martyr!

Beaucoup de chrétiens non catholiques engagés ont goûté à l'intolérance religieuse, voire au mépris face à leurs croyances. Je ne veux surtout pas jouer au martyr!

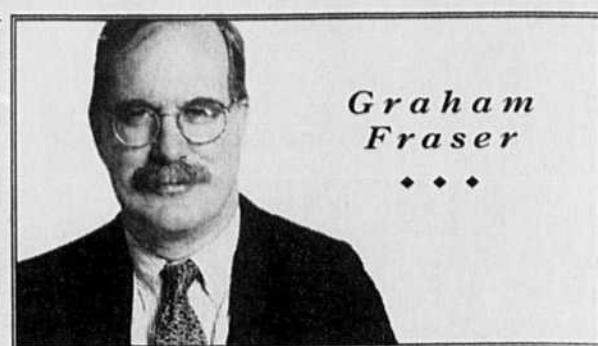
Depuis sa sortie, votre film a fait couler beaucoup d'encre, j'en conviens. Jouant de la science et de la sociologie, il soulève sans aucun doute les passions. Il est accusateur et, encore une fois, il est destructeur. Vous avez fait le choix de tout démolir pour mieux reconstruire. Pourtant, moi qui fréquente la forêt, moi qui en ai aujourd'hui la responsabilité, je crois que les gouvernements successifs qui ont exercé leur responsabilité en matière de gestion forestière n'ont pas trahi le peuple québécois. Ils avaient et ont toujours des objectifs précis: assurer le maintien de notre ressource, développer notre industrie et bonifier les lois et règlements qui établissent les règles du jeu. Ils ont entrepris cette démarche de concertation depuis longtemps. Que le régime soit parfait, j'en conviens. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons entrepris sa révision il y a plus de deux ans et que, dès l'automne prochain, je déposerai un avant-projet de loi qui, à la lumière des 507 mémoires présentés, permettra de bonifier, encore une fois, la gestion de nos forêts. Cet avant-projet de loi sera lui-même soumis à une vaste consultation publique par le biais d'une commission parlementaire, comme nous l'avons d'ailleurs toujours fait.

Des espèces résistantes

Nous avons ici une chance inestimable, celle d'avoir une forêt boréale composée d'espèces résistantes. Nous avons des chercheurs, des industriels, des travailleurs et des utilisateurs qui veulent que cette forêt dure et dure encore. Nous voulons également profiter des richesses inestimables que sont la faune et la flore.

J'en appelle, moi aussi, à la légitime défense pour faire valoir le droit du peuple québécois au développement en misant sur ses ressources naturelles. La démagogie gardera toujours un goût amer parce qu'elle compromet des équilibres parfois très fragiles et se fait l'alliée des compétiteurs du Québec. Notre foresterie se compare avantageusement à celle de tous nos concurrents. Il nous appartient collectivement d'adapter les outils qui nous permettent d'assurer notre développement. La Loi sur les forêts constitue l'un de ces outils. Soyons confiants de trouver ensemble les moyens de nous améliorer. C'est le défi auquel je convie la population.

On peut trouver la version originale de ce texte sur le site du gouvernement du Québec, à l'adresse: www.mrn.gouv.qc.ca/3/36/360/990331.asp



Graham Fraser

Dans les Balkans, à l'aveuglette

Le 28 juin 1914, jour où l'archiduc François-Ferdinand fut assassiné à Sarajevo — événement qui déclencha la Première Guerre mondiale — coïncidait avec l'anniversaire de la bataille de Kosovo de 1389, où les Ottomans infligèrent une sérieuse défaite aux Serbes. Le Kosovo n'a été récupéré par la Serbie que lors des guerres des Balkans, en 1912 et 1913. En visitant Sarajevo, capitale de la Bosnie, l'archiduc François-Ferdinand avait soulevé la colère des nationalistes serbes, furieux du fait qu'il y avait des Serbes vivant sous domination bosniaque.

Le Kosovo est au centre de la mythologie nationale de la Serbie. Le corps du tsar Lazar, qui était à la tête des troupes serbes défaites lors de la bataille de Kosovo, fut préservé dans une chasse du monastère de Ravanitsa.

«*Quand cet homme [Lazar] connut la défaite, ce n'était pas seulement lui dont la volonté était réduite à néant, c'était tout un peuple, une foi entière et un vaste courant de l'esprit humain*», écrivait en 1940 Rebecca West dans son livre magistral intitulé *Black Lamb and Grey Falcon*.

On se souviendra de 1989 comme de l'année où prit fin la guerre froide et où tomba le mur de Berlin. Pour les Serbes, souligne Robert Kaplan, ce fut le 600^e anniversaire de la bataille de Kosovo. Au cours de l'année précédente, le cercueil du tsar Lazar avait fait le tour de chaque ville et de chaque village de Serbie, vénéral par des foules rassemblées pour commémorer la défaite de ce martyr.

Deux ans auparavant, en 1987, Slobodan Milosevic avait asséné un coup mortel au leadership serbe qui essayait de gouverner la Yougoslavie de l'après-Tito. Comment? En minant la politique de compromis qu'avaient tissée les républiques de la Yougoslavie avant d'en arriver à une fragile stabilité. Il se servit particulièrement du dossier du Kosovo. Homme sans passion, Milosevic a su exacerber le sentiment nationaliste serbe au moyen d'une froide et efficace manipulation.

Deux ans plus tard, lors du 600^e anniversaire de la bataille de Kosovo, il trouvait sa voie de nationaliste. Les Serbes, affirmait-il, ne souffriraient plus jamais de la domination des étrangers.

Tout cela pour dire que le conflit au Kosovo n'a rien d'un caprice de dictateur. Pour paraphraser l'expression anglaise, ce n'est pas un «coup de tonnerre dans un ciel sans nuages»; ce n'est pas le résultat d'une tension circonstancielle. Les racines du conflit s'ancrent dans six siècles d'histoire. M. Milosevic s'est servi de l'aspiration profonde de milliers de Serbes, soit le contrôle de la région kosovare, pour accéder au pouvoir en Yougoslavie.

Nous voici donc maintenant actifs dans l'un de ces fantasmes occidentaux de fin de siècle: une guerre aérienne téléguidée. Nos avions CF-18 — six appareils (bientôt douze) sur une flotte de 800 avions — sont l'un des chaînons de ces frappes aériennes quotidiennes. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, le Canada fait partie de la première vague d'une opération militaire.

Depuis une semaine, Lloyd Axworthy et Art Eggleton répètent les mantras de l'OTAN: oui, on peut réussir à forcer Milosevic à accepter l'accord de Rambouillet; non, il n'y aura pas de troupes au sol; oui, on est convaincu que les bombardements suffiront. Mais il y a aussi des aveux: il y a une accélération de la répression contre les Kosovars; Ken Bacon, le porte-parole du Pentagone, a avoué qu'on ne peut identifier un seul cas de brutalité que les bombardements auraient pu empêcher.

M. Eggleton a reconnu que les spécialistes savent depuis longtemps, i.e. qu'il faut du temps pour préparer des troupes en vue d'une attaque sur le terrain. Les Américains avaient passé tout l'automne 1990 à masser des troupes en Arabie Saoudite avant de déclencher la guerre du Golfe en janvier 1991.

Peu à peu, on commence à faire face à des réalités historiques, militaires et psychologiques. Deux cents ans avant que la reine Marie d'Angleterre clame que le mot «Calais» était gravé en son cœur — en raison de la perte du pas de Calais des mains anglaises —, le Kosovo devenait la pierre angulaire de l'identité serbe. Si on s'acharne à intervenir au Kosovo pour arrêter le génocide, on renforcera ce complexe du martyr, déjà bien enraciné, de la Serbie.

M. Milosevic? C'est un homme dont le père et la mère se sont suicidés. Il s'est hissé au pouvoir en utilisant le symbole du Kosovo. C'est un chef dont le pouvoir a été renforcé, non pas diminué, par les attaques lancées par l'OTAN.

Depuis un certain temps, le Canada a poursuivi une politique multilatérale, se joignant aux organismes internationaux pour contrer, le mieux possible, le rapport de force bilatéral avec les États-Unis. Le Commonwealth, la Francophonie, l'Organisation des États américains, l'ONU, l'ALENA, l'OTAN... le Canada est membre de tous ces organismes.

Mais sans débat, sans compréhension véritable des enjeux, nous avons laissé notre appartenance à l'OTAN prendre le dessus sur les autres obligations. Sans le reconnaître, c'est un virage historique qu'Ottawa a effectué. Sans l'approbation de l'ONU, comme cela avait été le cas pour la guerre du Golfe et la guerre de Corée, nous sommes engagés dans une attaque militaire contre un pays souverain, et ce, au nom de la solidarité avec l'OTAN.

Nous étant aventurés les yeux fermés sur un terrain tout à fait nouveau, il est difficile de voir comment nous pourrions faire marche arrière.

gfraser@globeandmail.ca

NDLR: La deuxième partie du texte sur le stade, écrit par Marc Lavoie et Jean Harvey, pourra être lue dans Le Devoir de demain.

Les médias alimentent l'intolérance religieuse

La liberté d'expression des croyants n'est pas respectée au même titre que celle de tout citoyen

MICHEL GAUDETTE

Trois-Rivières

Beaucoup de Québécois ont vanté les mérites de la Révolution tranquille. On y aurait alors cru que tout devenait possible. Elle a certes contribué à l'avènement d'un Québec mieux adapté à son environnement extérieur. Il faut cependant dire qu'elle est loin d'avoir comblé les

espoirs suscités dès lors. La Révolution tranquille a carrément raté le virage de la laïcisation. Il faut faire partie d'une minorité religieuse, ce qui est mon cas, pour s'apercevoir de l'urgente nécessité d'une réelle laïcisation de la société québécoise. Cette laïcisation pourrait ainsi amener un meilleur équilibre entre les confessions religieuses en favorisant par sa neutralité l'expression des différences religieuses tout en évitant qu'une de ces confessions domine les autres, ce qui est malheureusement le cas chez les francophones.

Les tenants de la confessionnalité à l'école ont voulu faire croire à la population qu'une société laïque est une société sans religion. Aucunement! En considérant toutes les religions égales entre elles, la société laïque permet plutôt l'expression réelle de toutes les confessions religieuses, en évitant ainsi de donner des privilèges qui pourraient mener à la domination d'une confession sur les autres.

Malheureusement, les médias francophones québécois ne reflètent pas du tout le pluralisme religieux. Ils sont aux

En tant que chrétien engagé, j'ai souvent l'impression que l'on essaie de me faire taire

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise LeDuc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondant parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane LaVoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétariat); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétariat à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétariat administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHURCHILL FALLS

SUITE DE LA PAGE 1

contrat hydroélectrique datant des années 60 entre Québec et Terre-Neuve, représentent pourtant une des bases de négociations sur lesquelles les Innus souhaitaient entreprendre les pourparlers aujourd'hui. En décembre dernier, les autochtones avaient soumis à Québec et Terre-Neuve un cadre de discussion afin d'entreprendre les pourparlers sur le projet de développement de la Basse-Churchill. Quatre mois plus tard, ils disent n'avoir aucune idée de ce que leur réservent Québec et Terre-Neuve.

Les négociations sont donc interrompues depuis quatre mois. Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, a annulé en février dernier un voyage en territoire innu à Malo-tenam, où le dossier de Churchill Falls n'était que le troisième point à l'ordre du jour, prend-on soin de préciser à Hydro-Québec. En mars, les premiers ministres Bouchard et Tobin ont également remis une réunion sur Churchill Falls et, malgré la visite à Saint John's de M. Bouchard, ils n'ont guère été plus chanceux hier en raison du débrayage des infirmières à Terre-Neuve.

Cependant, les deux gouvernements devraient répondre en partie au document de travail des Innus aujourd'hui, mais les autochtones craignent de n'obtenir qu'un «poisson d'avril», selon le porte-parole innu Guy Bellefleur. A la table de négociations, les négociateurs gouvernementaux n'auront que le rôle d'observateurs aujourd'hui, et les représentants des sociétés d'Etat Hydro-Québec et Newfoundland & Labrador Hydro ne sont pas les mieux placés pour discuter du dossier hautement politique des indemnités. Le cadre de discussion soumis par les Innus sera considéré, mais ce ne sera pas le seul, indique-t-on.

Chez Hydro-Québec et au cabinet des Ressources naturelles, le message était sensiblement le même hier. La rencontre d'aujourd'hui a été planifiée pour «reprenre contact». Il sera question des bases de discussions, mais les Innus ne trouveront vraisemblablement pas réponse à toutes leurs demandes aujourd'hui.

«Il s'agit d'établir un cadre de discussion, explique le porte-parole d'Hydro-Québec, Claudine Aucuit, en continuant là où s'était interrompus les pourparlers en janvier».

En décembre dernier, les Innus ont présenté aux deux sociétés d'Etat, qui agissent comme promoteurs du projet prévoyant la construction de deux nouvelles centrales hydroélectriques au Labrador, un cadre de discussion faisant état de ce qu'ils considéraient être les préalables aux négociations. Ce document laisse entendre que les Innus sont disposés à accepter une simple déclaration de principes sur leurs droits territoriaux, comme point de départ, si les gouvernements s'engagent à traiter d'égal à égal avec eux en les impliquant à toutes les étapes du projet.

La proposition reprend également l'idée d'une seule étude d'impacts environnementaux où les Innus auraient leur mot à dire, notamment en ce qui a trait aux activités traditionnelles ancestrales sur le territoire visé par un ennoisement de 1100 kilomètres carrés. La responsabilité et l'imputabilité des gouvernements, des sociétés hydroélectriques et des communautés innues y sont également évoquées. Tout comme les indemnités pour la phase I de Churchill Falls, une exigence d'Innu Nation, le groupe qui représente les autochtones du Labrador.

Hier, le porte-parole du groupe innu québécois Mamit Innuat, Guy Bellefleur, affirmait que les gouvernements de Québec et de Terre-Neuve n'avaient pas donné d'indications sur les réponses à ces questions jugées essentielles par les autochtones. «Nous considérons toujours la possibilité de nous présenter devant les tribunaux pour faire respecter nos droits territoriaux en vertu du jugement de la Cour suprême dans le dossier Delgamuukw».

Cette décision du plus haut tribunal du pays accordait aux autochtones le droit d'être consultés sur tout développement majeur de leur territoire. Les Innus pensent avoir plus que jamais une bonne cause eu égard à la décision récente de la Cour supérieure, qui a mis fin temporairement aux travaux d'Hydro-Québec sur la ligne Hertel-Des Cantons en Estrie. D'ailleurs, la société d'Etat québécoise devra refaire ses calculs, selon les consommateurs d'électricité, les écologistes et les producteurs privés d'électricité. Des groupes affirment en effet que le projet de Churchill Falls, phase II, ne serait pas rentable. Il pourrait même représenter des coûts annuels de plus de 300 millions en transport d'électricité pour Hydro-Québec, une facture éventuellement transmise aux consommateurs québécois.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FRAPPES La famine menace les Serbes

SUITE DE LA PAGE 1

hier le directeur de l'établissement, le général Aco Jovicic, cité par l'agence indépendante Beta.

Prenant le contre-pied des nouvelles annonces de l'OTAN, le chef modéré des Albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova, dont on ignorait le sort depuis plusieurs jours, a appelé à l'arrêt des frappes. «Il faut arrêter les bombardements» de l'OTAN en Yougoslavie, a-t-il déclaré hier soir à Pristina. M. Rugova a dit avoir «demandé à Belgrade de coopérer, ainsi qu'à l'Union européenne, au Groupe de contact, à la Russie et à tous ceux qui sont engagés dans la question du Kosovo». Le gouvernement yougoslave a accusé l'OTAN dans un communiqué diffusé hier d'avoir provoqué au Kosovo une «catastrophe humanitaire générale aux proportions insoupçonnées». Après une semaine de raids de l'aviation alliée, des dizaines de milliers de réfugiés continuaient hier à fuir le Kosovo et 120 000 d'entre eux, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, seraient arrivés depuis le 24 mars en Albanie, au Monténégro et en Macédoine.

Selon l'ONU, la famine menacerait «d'ici dix à quinze jours» dans la province serbe à majorité albanaise et la présidence américaine du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), Gabrielle Kirk McDonald, s'est déclarée «stupéfaite et horrifiée» par les informations faisant état d'atrocités au Kosovo.

Les Etats-Unis vont verser une aide d'urgence de 50 millions, sous forme de nourriture, d'abris et de fournitures diverses aux réfugiés du Kosovo, a indiqué la Maison-Blanche. La politique de la terre brûlée menée par les forces serbes se doublerait, selon l'OTAN, d'une «destruction des archives du peuple kosovar». Cette destruction, a déclaré le porte-parole de l'Alliance, Jamie Shea, équivaut à «voler le sens du passé» de la communauté kosovare afin de «réécrire l'histoire». La province du Kosovo est considérée par les Serbes comme le berceau de leur histoire.

A Bruxelles, le général britannique David Wilby, responsable militaire de l'OTAN, a affirmé que les forces serbes avaient, ces derniers jours, «tiré à l'arme lourde sur un grand nombre de réfugiés et des éléments de l'UCK», dans la vallée de Pagarusha, dans le centre du Kosovo.

Le rapport Proulx ne fait pas l'unanimité
La Fédération des comités de parents ne cache pas son inquiétudePAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Si la CEQ, la CSN et la Coalition pour déconfectionnaliser l'école se réjouissent des recommandations du rapport Proulx, la Fédération des comités de parents ne cache pas son inquiétude devant «une vision restrictive» de l'école.

«Nous sommes ébranlés par les recommandations du rapport qui prône la laïcité car, estime Guy Stronach, président de la Fédération des comités de parents, on ne reconnaît plus le droit des parents de choisir le statut de l'école, confessionnel ou non, qui correspond le mieux à leurs valeurs». Ce sont avant tout ces parents que la Fédération des commissions scolaires écouterait lorsque le débat sur la question battra son plein. Sans donner son avis ouvertement sur la question, le président de la Fédération des commissions scolaires, André Caron, a indiqué qu'il verrait à ce que la plus grande transparence guide les discussions. M. Caron se demande par ailleurs si le moment est bien choisi pour lancer un débat, au moment où le milieu scolaire est très affairé avec la réforme de l'éducation.

Le président du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Guy Côté, se dit tout à fait d'accord avec le principe d'égalité mis en avant dans le rapport mais estime que la religion catholique est une référence incontournable au Québec.

«Il ne faudrait pas que la génération des baby-boomers projette sur les générations suivantes ses règlements de comptes vis-à-vis une certaine attitude autoritaire des autorités religieuses», prévient-il.

A l'Assemblée nationale, le critique libéral en matière d'éducation, Claude Béchard, a noté que le rapport Proulx «impose une seule vision d'avenir et écarte la liberté de choix». Le rapport, estime encore M. Béchard, restreint la place des parents. A Montréal, la présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Diane De Courcy, s'est montrée «très satisfaite» des grandes orientations du rapport Proulx, qui correspondent aux changements réclamés par le MEMO depuis 12 ans.

A la CSDM, 70 % des enfants du primaire sont inscrits à

Sur le front diplomatique, le Vatican a décidé, au lendemain de l'échec de la mission du premier ministre russe Evgueni Primakov, d'envoyer à Belgrade le chef de la diplomatie du Saint-Siège. M^{re} Jean-Louis Tauran est attendu aujourd'hui à Belgrade avec «un message personnel du pape» pour M. Milosevic. Ce voyage intervient à l'approche des fêtes de Pâques, pendant lesquelles l'OTAN a exclu hier toute idée d'une trêve des bombardements.

De son côté, Kiev prépare des propositions pour le règlement de la crise yougoslave, a indiqué hier le ministre ukrainien des Affaires étrangères, Boris Tarassiouk.

L'armée yougoslave a montré hier à un groupe de journalistes les bâtiments du complexe industriel Sloboda, qui fabriquait des appareils électroménagers à Cacak, et qui a été presque entièrement détruit par des bombardements les 28 et 30 mars.

Moscou a accusé les États-Unis de préparer «une offensive terrestre afin d'isoler le Kosovo de la Yougoslavie» et a décidé «d'envoyer des navires de sa flotte de la mer Noire vers la région du conflit» yougoslave, afin qu'ils «évaluent la situation». Les États-Unis se sont dits «préoccupés» par cette initiative. «Nous sommes évidemment inquiets du signal qu'un tel déploiement risque d'envoyer à Belgrade et aux pays de la région», a déclaré le porte-parole du département d'Etat James Rubin.

Il a précisé que Moscou avait fait savoir à la Turquie que sept unités de la flotte de la mer Noire emprunteraient le Bosphore début avril.

«Bien que le ministère russe des Affaires étrangères ait clairement indiqué que Moscou n'entendait pas se mêler au conflit dans les Balkans [...] le déploiement de ces unités ne constitue pas un geste utile», a-t-il ajouté.

Lors d'une conférence de presse, le ministre russe de la Défense, Igor Sergueïev, a précisé que Moscou avait déjà requis de la Turquie l'autorisation pour ce navire de transiter par le Bosphore et qu'il envisageait d'envoyer six autres bâtiments de guerre dans la région du conflit.

Le ministre allemand de la Défense, Rudolf Scharping, a fait état d'«indices» permettant de dire que les forces de sécurité yougoslaves ont mis en place des «camps de concentration» au Kosovo.

l'enseignement religieux alors que c'est le cas de 30 % des élèves du secondaire.

C'est en invoquant ce pourcentage de 70 % que le président du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), Michel Pallascio, s'est demandé quelles personnes les auteurs du rapport ont bien pu consulter dans leur enquête.

«Je ne connais personne qui a été approché. Et les chiffres sur l'enseignement religieux représentent plus qu'un sondage, ce sont les inscriptions officielles», a souligné M. Pallascio, selon qui «le rapport ne reflète pas l'opinion des parents».

L'Association des parents catholiques a réagi dans le même sens que le RSC en déplorant qu'on ne laisse plus aux parents la liberté de choisir l'enseignement qui leur convient le plus.

En revanche, la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire s'est dite d'accord avec l'esprit général du rapport et le fait «que le Québec est défini comme une société démocratique pluraliste».

«L'école doit être l'école de tous», a dit hier la présidente de l'organisme, Louise Laurin. La coalition regroupe une quarantaine d'organismes dont beaucoup de syndicats.

«L'Etat ne peut passer à côté d'un tel rapport», selon elle. Mme Laurin s'est présentée hier aux côtés de la CEQ, dont la présidente, Lorraine Pagé, a dit: «Nous partageons les orientations parce qu'elles reposent sur l'égalité des droits entre les personnes. C'est une approche qui nous agré».

Mme Pagé s'interroge cependant sur l'animation religieuse et spirituelle, tout comme la présidente de la CSDM, Diane De Courcy, qui se demande s'il y aura un seul animateur multiconfessionnel et huit animateurs. Elle se demande aussi quel sera le lien entre ce service et le cours d'éducation à la citoyenneté et celui sur l'enseignement des religions.

Mme De Courcy ne s'inquiète pas du fait que 70 % des parents choisissent l'enseignement catholique au primaire. Ce choix, dit-elle, s'explique par le fait que cet enseignement est obligatoire pour les parents qui veulent accéder aux sacrements dispensés par les paroisses.

L'Assemblée des évêques du Québec et l'Office d'éducation de l'Archevêché de Montréal réagiront aujourd'hui aux recommandations du rapport rendu public hier.

ÉCOLE

Jean-Pierre Proulx décrit l'orientation privilégiée
comme étant celle de la «laïcité ouverte»

SUITE DE LA PAGE 1

M. Proulx, attaché au département des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Le président du groupe de travail ne prévoit pas de grande résistance de la part des parents catholiques parce qu'une majorité, dit-il, appuie la transmission d'une information sur les religions qui inclut, naturellement, la dimension catholique.

Cela n'a pas empêché, hier, plusieurs associations de parents d'exprimer leurs inquiétudes, à commencer par l'Association des parents catholiques (APC): «C'est plus qu'une question de religion, c'est une question de respect de la majorité», a lancé Joanne St-Cyr, de l'APC. Cette année, 80 % des élèves de confession catholique des niveaux primaire et secondaire suivent l'enseignement religieux plutôt que moral. D'autres réactions ont été beaucoup plus favorables, à commencer par celles de la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire et la Centrale de l'enseignement du Québec.

Pour sa part, M. Proulx décrit l'orientation privilégiée comme celle de la «laïcité ouverte». Il recommande que les élèves et leurs parents puissent utiliser les locaux de l'école pour organiser un enseignement religieux en dehors des heures de classe.

Le rapport recommande également la transformation du service d'animation pastorale religieuse en un service commun d'animation de la vie religieuse. La loi devrait permettre qu'un tel service réponde aux besoins des en-

fants des différentes confessions d'une école. Ce service devrait être financé à même l'école publique, souhaite le groupe de travail. Cette recommandation a suscité certaines interrogations, hier, de la part de groupes se demandant qui serait responsable de ce service.

Loin d'évacuer la dimension morale de l'école, le groupe de travail de M. Proulx estime que l'école doit répondre aux «intérêts fondamentaux des enfants en matière d'éducation», qui vont bien au-delà de la maîtrise des lettres et des chiffres. Ainsi, croit l'équipe Proulx, «la religion peut avoir une place à l'école, comme contribution à l'éducation intégrale de l'enfant, dans la mesure où son aménagement respecte la norme de l'égalité fondamentale des citoyens et qu'elle favorise l'atteinte des buts nécessaires à la formation des citoyens et à la construction du bien social».

Ainsi, un cours sur les religions devrait, croit le groupe de travail, être fondé sur les sciences humaines et sociales; il devrait informer sur la diversité des traditions et des religions en prenant en compte le fait que l'histoire du Québec est modelée par la tradition chrétienne; il devrait préparer les jeunes à vivre dans une société pluraliste.

Déjà, a rappelé M. Proulx hier, l'enseignement dans les écoles protestantes — qui accueillait des enfants d'une multitude de confessions — s'attachait aux autres religions. Outre M. Proulx, les membres du groupe de travail sur la place de la religion à l'école sont Yves Lafontaine, Lise Racine, Ammar Sassi, Francine Tremblay, Daniel Weinstock, Micheline Milot et Margaret Whyte.

Le groupe de travail se défend de nier la tradition chré-

NUNAVUT

SUITE DE LA PAGE 1

Canada comptera donc un gouvernement majoritairement autochtone. Jack Okalik, qui a travaillé d'arrache-pied à la création de ce territoire et à la reconnaissance des droits des Inuits, en sera le premier ministre. A 34 ans, Jack Okalik a commencé à pratiquer comme avocat seulement quelques jours avant que les premières élections se tiennent sur le territoire, le 15 février. Héritier d'un passé houleux, il dit avoir développé l'estime de lui-même en travaillant avec la Fédération Tungavik du Nunavut, le groupe chargé de mener à bien les revendications territoriales des Inuits, au cours des années 80.

«Je suis convaincu que nous avons une équipe solide, un mélange de jeunesse et d'expérience, qui peut travailler efficacement ensemble pour réaliser les espoirs et les rêves de la population du Nunavut», disait-il cette semaine en conférence de presse, dans la frénésie des préparatifs de l'avènement du Nunavut.

Tout récemment, des ouvriers s'affairaient encore à Iqaluit, la capitale du nouveau territoire, à l'érection de la vaste salle qui abritera les députés de l'assemblée législative, nichée dans une structure évoquant la forme d'un igloo. Les aînés, s'ils ne participeront pas à la prise de décision de l'assemblée, y seront toujours les bienvenus, des sièges leur y seront d'ailleurs réservés. En guise d'innovations, le nouveau gouvernement comptera d'ailleurs un ministère de la Jeunesse, des Aînés et de la Culture, comme un ministère du Développement durable.

Le gouvernement fonctionnera par consensus. Le 15 février 1999, des élections portaient 19 députés au pouvoir, dont 15 Inuits. Le Nunavut est un gouvernement public, qui permet donc l'accession de Blancs comme de non-Blancs au pouvoir. Mais, par la force du nombre, le Canada comptera un territoire dont le gouvernement sera majoritairement autochtone. On y parlera majoritairement l'inuktitut, quoique l'anglais et le français y seront aussi d'usage.

Ces derniers jours, la capitale, Iqaluit, qu'on appelait autrefois Froisher Bay, et qui abrite quelque 4500 habitants, était en effervescence. La petite ville est d'ailleurs en plein boom. Sa population a plus que doublé depuis 10 ans. L'industrie de la construction y est en plein essor.

L'événement est un précédent dans la politique canadienne. En effet, les Inuits du Nouveau-Québec, qui ont négocié l'entente de la Baie-James, n'ont pas poussé jusqu'au bout le projet d'autonomie gouvernementale.

Le concept d'autogouvernement n'existait pas au milieu des années 70, explique Stephen Hendrie, agent de communications pour la société Makivik, société chargée de gérer les sommes de compensation offertes aux Inuits du Québec, à travers l'entente de la Baie-James. «Mais il faut bien commencer quelque part. Il y a eu beaucoup de faits sur cette piste pour créer une assemblée au Nunavut», dit-il. Contrairement aux Inuits du Nunavut, les Inuits du Nunavik sont encore sous la juridiction du gouvernement du Québec, qui y travaille en collaboration avec les organisations locales.

Le Nunavut, qui demeure sous juridiction fédérale, cède pour sa part une partie du territoire aux Inuits, ainsi qu'un droit de regard sur le développement des ressources naturelles. Largement inexploité, ce territoire presque désert compte en effet des gisements d'or, d'argent, de diamants et de pétrole. Le tout est essentiellement prospecté par des Blancs.

Au Nunavut, on tentera également de faire grimper le taux d'occupation des postes de la fonction publique par des Inuits. Calqué sur la population du Nunavut, ce taux devrait être de 85 % alors qu'il n'est présentement que de 50 %. Pour y arriver, les Inuits doivent investir massivement dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. En 1996, 7 % de la population du Nunavut avait un diplôme universitaire de premier cycle, comparativement à 12,5 % de celle du Québec. On entend aussi favoriser la mise sur pied d'entreprises inuites.

À ce chapitre, comme ailleurs, le Nunavut a fort à faire. Plus de la moitié de sa population a moins de 25 ans. L'alcoolisme, la criminalité, le suicide et la mortalité infantile y font des ravages beaucoup plus importants qu'au sud.

Pour favoriser la communication entre ses communautés dispersées, le Nunavut donnera une première place aux technologies de pointe. Pour l'heure, l'essentiel de son budget, de 620 millions, viendra directement du gouvernement fédéral. L'autonomie est une longue marche qu'il faut commencer quelque part.

Les Serbes de Sherbrooke poursuivent leur manifestation

(PC) — Les membres de la communauté serbe de Sherbrooke ont l'intention de manifester tous les jours tant que les tirs de l'OTAN sur la Serbie ne cesseront pas. Environ 75 d'entre eux ont d'ailleurs crié haut et fort leur indignation, hier, pour une troisième fois depuis le début des raids. Réunis encore devant le palais de justice de Sherbrooke, les Serbes ont brandi des écriteaux aux slogans assez crus: on compare Clinton à Hitler et l'attaque contre les Serbes au massacre des juifs durant la Deuxième Guerre mondiale.

tienne du Québec. «Elle doit avoir une présence importante» mais elle ne peut prétendre, «sans remettre en cause la valeur de tous, normer l'école publique, ni y occuper une position qui, en pratique, exclurait les autres».

Le groupe de travail a effectué une enquête au printemps 1998 auprès des parents, des enseignants et des directeurs d'école. Il ressort notamment qu'une majorité de parents, soit 72,3 %, sont d'accord pour n'accorder ni droits ni privilèges à aucune religion.

Interrogés à savoir si le Québec perdrait quelque chose de son identité si les écoles publiques n'étaient plus confessionnelles, 60,1 % des parents catholiques l'affirment, contre 39,8 % des parents protestants. Les parents d'autres confessions, eux, ne lient pas la confessionnalité scolaire à l'identité du Québec, pas plus que les enseignants et les directeurs d'école.

«Globalement et en dernière analyse, notre enquête révèle une certaine préférence pour l'école laïque, c'est-à-dire une école fondée sur les valeurs communes des citoyens», dit le rapport.

Mais il y a des nuances. Quelque 56 % des parents catholiques disent que l'identité religieuse est importante et 30 % veulent maintenir le statut religieux de l'école.

A Québec hier, le ministre de l'Éducation a déclaré que son gouvernement déposerait un projet de loi visant à reconduire la clause dérogatoire — qui permet aux religions catholique et protestante d'avoir une place de choix dans les écoles — pour deux ans, de manière à laisser au débat public le loisir d'atteindre son dénouement.